

La réflexion prospective menée en 2011 a identifié 14 défis pour le Bas-Rhin (cf rapport au Conseil Général du 4 juillet 2011).

Ce sont quatorze défis qui concernent directement les compétences et les politiques départementales : ce sont l'aménagement du territoire, le respect de la biodiversité et de l'environnement ; ce sont les défis de la mobilité, du déploiement des réseaux numériques, de l'attractivité de l'agglomération ; ce sont les défis de l'emploi, de l'attractivité, de la jeunesse, de l'insertion, ceux de la vieillesse et du handicap.

C'est par une évolution progressive des politiques départementales que nous apporterons des réponses dans la durée sur toutes ces questions.

C'est par 14 engagements forts que nous donnons les lignes directrices de notre action. Ces engagements fixent les orientations prioritaires de notre action mais ne sont pas exclusifs des autres missions que nous continuerons de mener au quotidien.

Ces 14 engagements conforteront les projets des territoires ; leur mise en œuvre, qui répond à la ligne directrice et aux principes de la stratégie territoriale du Conseil Général, sera différenciée en fonction des particularités de chaque territoire, s'appuiera sur les projets du territoire et s'inscrira dans les démarches de partenariat territorial.

14 ENGAGEMENTS

- 1/ Le CG s'engage pour diminuer de moitié la consommation des terrains d'ici 2020
- 2/ Le CG préserve les espaces naturels et favorise leur accès au public
- 3/ Le CG s'engage pour la qualité de l'eau
- 4/ Le CG soutient une agriculture de proximité pour une alimentation de qualité
- 5/ Le CG innove pour faciliter le quotidien des personnes en perte d'autonomie
- 6/ Le CG accompagne les associations et les bénévoles
- 7/ Le CG s'engage à renforcer l'insertion sociale et professionnelle
- 8/ Le CG impulse les initiatives pour un logement adapté à chacun
- 9/ Le CG facilite les déplacements au quotidien
- 10/ Le CG s'engage pour un accès de tous au Très Haut Débit
- 11/ Le CG s'engage à maintenir et développer des services de proximité pour les habitants
- 12/ Le CG s'engage à renforcer le rayonnement européen de Strasbourg
- 13/ Le CG s'engage à développer l'appui aux entreprises dans les territoires
- 14/ Le CG accompagne les jeunes pour les aider à construire leur avenir

Engagement 1 : le Conseil Général s'engage pour diminuer de moitié la consommation des terrains d'ici 2020

La vision de l'aménagement pour le Bas-Rhin de demain intègre les enjeux de développement des territoires et l'évolution des besoins de la société. L'élaboration d'un schéma pour l'aménagement et le développement du Bas-Rhin, et son partage avec les territoires, contribuent à la territorialisation des politiques départementales et à leur transversalité ; ce schéma sera utile pour proposer les choix et établir les cohérences avec les SCOTs, pour l'établissement des diagnostics et des priorités du développement des territoires et pour orienter les interventions du Conseil Général, notamment dans les contrats de territoire.

L'Etablissement Public Foncier du Bas-Rhin est un outil important au service des communes et des intercommunalités pour les aider à anticiper les besoins fonciers nécessaires à leurs projets. Dans ce cadre, l'action de l'établissement public foncier du Bas-Rhin sera orientée vers des solutions de densification et d'économie de la consommation des sols.

L'économie de foncier sera intégrée dans l'examen des projets retenus dans les contrats de territoire. Les possibilités de mutualisation des équipements, de valorisation et de l'aménagement de l'existant, de solutions économes en terrain, seront identifiées et portées à connaissance des acteurs. Les aides de la collectivité départementale pourront être orientées vers des projets d'équipement moins consommateurs de foncier.

Ainsi, les extensions urbaines plus denses, l'emploi et le réemploi du foncier et du bâti existant sont des solutions déjà employées pour la politique de l'habitat et pour les projets « Quartiers + ». Cette démarche a fait ses preuves et sera développée durant les prochaines années.

Il importe que les compétences soient réunies au niveau local, s'enrichissent mutuellement des expériences et tissent progressivement un réseau d'entraide et de mutualisation dans l'ingénierie du développement des territoires. En particulier, la technicité requise pour la bonne conception de l'aménagement, et notamment la traduction des SCOTs en PLU, pour l'application du droit des sols, pour les projets de voirie, de gestion des cours d'eaux, pour les Agendas 21, etc. conduit le Conseil Général à répondre à l'attente des communes et des EPCI pour étendre la fonction de conseil et d'expertise dans de nombreux domaines d'ingénierie locale.

- établir et partager un référentiel pour l'aménagement du Bas-Rhin
- s'appuyer sur l'EPF 67 pour optimiser l'usage du foncier
- soutenir des projets qui contribuent à optimiser la gestion du foncier
- déployer le programme « quartiers +67 »
- apporter un appui aux territoires via l'ingénierie

Engagement 1 :

Le CG s'engage pour diminuer de moitié la consommation des terrains d'ici 2020



Action phare

ETABLIR ET PARTAGER UN REFERENTIEL POUR L'AMENAGEMENT DU BAS-RHIN

Action n°
1/1

Objectifs

- Elaborer les contributions du Conseil Général pour l'exercice de la mission de personne publique associée pendant l'élaboration ou la révision de documents de type SCOT ou PLU de la CUS ou de certaines villes moyennes.
- Contribuer à la territorialisation des politiques sectorielles du Conseil Général, notamment dans le cadre de la contractualisation avec les collectivités locales (diagnostics des contrats de territoire).
- Contribuer à la transversalité et à la synergie des politiques sectorielles portées par le Conseil Général.
- Alimenter les réflexions dans le cadre de l'élaboration du pôle métropolitain et du Conseil d'Alsace.

Etapes clés de mise en œuvre et échéancier

- Lancement de la démarche : COPIL en septembre 2012
- Diagnostic et enjeux (5 mois – février 2013)
- Définition de la stratégie départementale d'aménagement durable du Bas-Rhin (4 mois – juin 2013)
- Déclinaison de la stratégie d'aménagement durable du Bas-Rhin à l'échelle des SCOTs (6 mois – décembre 2013)
- Evolution des politiques publiques du Conseil Général et partenariats (3 à 6 mois – mars à juin 2014)

Résultat attendu

- Définir des objectifs partagés à l'échelle départementale : en matière de logements, de transports, de déplacement, de développement économique et culturel, de communication numérique, de préservation des milieux, d'accompagnement social en cohérence avec ce scénario de développement.
- Cartographier les objectifs partagés : permettre à chaque territoire de bien identifier son rôle dans le positionnement européen du Département.
- Optimiser la consommation du foncier bas-rhinois.

Cibles bénéficiaires de l'action du CG

- EPCI et communes
- Acteurs de l'aménagement

Pilote de l'action (au sein du CG67)

- PAT/DTAT

Partenaires de l'action

- Syndicats Mixtes de SCOTs, Région Alsace, Département du Haut-Rhin, CUS, Etat, Bade Wurtemberg et Rhénanie Palatinat

Impact budgétaire prévisible

- Coût de l'étude dédiée qui serait réalisée par l'ADEUS en phase diagnostic et élaboration de la stratégie d'aménagement durable du Bas-Rhin

Période pour délibération du CG

- Juin 2013 pour la validation de la stratégie départementale d'aménagement durable du territoire
- Décembre 2013 pour la validation de sa déclinaison territoriale à l'échelle des SCOTs

Engagement 1 :

Le CG s'engage pour diminuer de moitié la consommation des terrains d'ici 2020



Action phare

S'APPUYER SUR L'EPF67 POUR OPTIMISER L'USAGE DU FONCIER

Action n°
1/2

Objectifs

- Mobiliser l'outil foncier au service des politiques publiques du CG67 sur leur volet foncier
- Conforter le rôle de l'Etablissement Public Foncier du Bas-Rhin (EPF67) dans une démarche de gestion économe du foncier
- Travailler avec l'EPF67 sur l'optimisation du foncier au travers des demandes des membres - choix géographiques, choix des formes urbaines -
- Etablir une convention de partenariat CG67/EPF67 sur ces objectifs

Etapes clés de mise en œuvre et échéancier

- Réunion de cadrage technique avec l'EPF67 et interne
- Elaboration d'une feuille de route conjointe EPF67/CG67
- Réunion VP du PAT et Président de l'EPF67
- Soumission du contenu de la feuille de route aux instances de l'EPF67 – CA –
- Délibération

Résultat attendu

- Renforcer la mission de l'EPL67
- Développer un partenariat renforcé entre EPF67 et CG67
- Articuler la politique foncière du Département avec l'EPF67

Cibles bénéficiaires de l'action du CG

- Communes et EPCI
- Acteurs de l'aménagement : opérateurs publics de l'habitat, de zones d'activités

Pilote de l'action (au sein du CG67)

- PAT/SG/SOF

Partenaires de l'action

- EPF du Bas-Rhin
- GIE
- SAFER

Impact budgétaire prévisible

- dans le cadre du budget de l'EPF67

Période pour délibération du CG

- Octobre 2012
ou mention délégation à la CP ?

Engagement 1 :

Le CG s'engage pour diminuer de moitié la consommation des terrains d'ici 2020



Action phare

SOUTENIR DES PROJETS QUI CONTRIBUENT A OPTIMISER LA GESTION DU FONCIER

Action n°
1/3

Objectifs

- Inciter les services du Département et les partenaires du Conseil Général à optimiser la gestion du foncier dans le cadre de leurs projets d'aménagement et de construction.
- Veiller à la prise en compte de cette dimension dans les opérations des communes et EPCI financées par le Département dans les contrats de territoire de deuxième génération.
- Favoriser la mutualisation des équipements à l'échelle des territoires

Etapes clés de mise en œuvre et échéancier

- Définir les leviers d'actions permettant d'économiser le foncier :
 - pérenniser et moderniser les équipements existants plutôt que de construire du neuf
 - réhabiliter des friches,
 - mutualiser les équipements : même vocation sur territoire plus large, plusieurs vocations compatibles pour un même équipement, y compris avec des maîtres d'ouvrages différents...
 - critères de densification : COS, nombre d'emplois à l'hectare...
- Identifier les services et politiques du département qui disposent de leviers d'actions dans le cadre de leurs activités (maîtrise d'ouvrage départementale, subventions aux équipements, ingénierie et développement local...)
- Pour chaque domaine d'action identifié, formuler les règles de bon sens qui favorisent l'économie de foncier et les faire valider
- Les intégrer dans l'élaboration du guide de référence des aides départementales proposé à la plénière d'octobre 2012, par l'introduction de critères d'éco-conditionnalité dans la négociation avec les collectivités portant sur les projets structurants ; ces critères seront repris dans la grille interne d'analyse des projets dans le cadre de deuxième génération de contrats
- Mettre en place les relais d'information permettant d'identifier les projets sur un même territoire, pour étudier leur mutualisation
- Former les instructeurs et agents de développement à la prise en compte de cette dimension.

Résultat attendu

- Identification et structuration des possibilités d'actions en matière d'économie de foncier
- Grille interne d'analyse des projets structurants intégrant cette dimension
- Accompagnement des porteurs de projets locaux pour la prise en compte de l'économie de foncier

Cibles bénéficiaires de l'action du CG

- Communes, EPCI, syndicats spécialisés
- Services départementaux disposant de leviers d'action (maîtrise d'ouvrage, subventions, ingénierie)

Pilote de l'action (au sein du CG67)

- PDT et tous les pôles opérationnels

Partenaires de l'action

- Communes, EPCI, syndicats spécialisés
- ADEUS

Impact budgétaire prévisible

- Impact sur les PPI

Période pour délibération du CG

- Plénière d'octobre 2012 pour l'adoption du guide de référence des aides départementales

Engagement 1 :

Le CG s'engage pour diminuer de moitié la consommation des terrains d'ici 2030



Action phare

DEPLOYER LE PROGRAMME « QUARTIERS + 67 »

Action n°
1/4

Objectifs

Lors de sa réunion du 26 octobre 2009, le Conseil Général a mis en place le dispositif des « QUARTIER + 67 ». En 2010, trois communes ont déposé un dossier de candidature au dispositif : Haguenau, Wissembourg et Brumath. Pour l'année 2011, le dispositif a évolué sous la forme d'un appel à projet pour lequel huit communes ont répondu : Duppigheim, Duttlenheim, Griesheim sur Souffel, La Broque, Oberhoffen, Pfulgriesheim, Villé et Woerth.

- Lancer l'appel à projet 2012
- Mener à leur terme les 10 projets potentiellement éligibles
- Accompagner les communes ou EPCI afin de produire un aménagement durable et présentant une mixité générationnelle, de produits d'habitat et intégrant la dimension énergétique
- Produire de l'habitat en cohérence avec les orientations des SCoTs et du PDH

Le dispositif Quartier plus 67 concerne des zones d'extension urbaine permettant un niveau de densité plus élevé en cohérence avec les orientations des SCoTs mais aussi le ré emploi de foncier et de bâti existant : dent creuse, densification de sites peu denses (en lotissement, corps de ferme), friches existantes (ex. Quartier Thurot à Haguenau) etc. Il peut donc concerner des opérations de taille très diverses.

Etapes clés de mise en œuvre et échéancier

- février 2012 : lancement de l'appel à projet 2012
- Mai 2012 : mise en place du « club Quartier plus 67 » visant à diffuser la culture des opérations d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage publique avec mobilisation de la SERS et du CAUE
- septembre 2012 : pré labélisation des sites retenus après l'appel à projet 2012
- Fin 2012 à début 2013 : labélisation définitive des premiers sites de l'appel à projets 2010 (Haguenau puis Brumath)
- Courant 2012 : mobilisation des aménageurs et des opérateurs immobiliers
- Courant 2013 à début 2014 : labélisation des sites de l'appel à projet 2011
- Début 2013 : lancement du deuxième appel à projet Quartier plus 67
- Courant 2014 : labélisation des sites de l'appel à projet 2012
- Premiers logements livrés vers 2014 puis mise en œuvre jusqu'en 2020.

Résultat attendu

- Quinzaine de sites opérations d'aménagement public présentant 50 % de logements aidés
- 300 à 800 logements locatifs sociaux
- Densité de logements à l'hectare d'au moins 25
- Sites d'habitat intergénérationnel et de logements autonomes pour les personnes en situation d'handicap

Cibles bénéficiaires de l'action du CG

- communes
- aménageurs
- bailleurs HLM et promoteurs
- particuliers (locataires et propriétaires)

Pilote de l'action (au sein du CG67)

- PAT/DH

Impact budgétaire prévisible

- 5 M€ pour l'ensemble du programme

Partenaires de l'action

- Communes concernées
- Opérateurs HLM
- Opérateurs privés, dont aménageurs

Période pour délibération du CG

- Septembre 2012 : pré labélisation des opérations retenues pour l'appel à projet 2012
- Fin 2012 à début 2013 : labélisation des opérations 2010
- Courant 2013 à début 2014 : labélisation des sites de l'appel à projet 2011
- Courant 2014 : labélisation des sites de l'appel à projet 2012

Engagement 1 :

Le CG s'engage pour diminuer de moitié la consommation des terrains d'ici 2020



Action phare

APPORTER UN APPUI AUX TERRITOIRES VIA L'INGENIERIE

Action n°
1/5

Objectifs

- Mettre à disposition des territoires des ressources en ingénierie pour faciliter la mise en œuvre de leurs projets en :
 - élargissant la fonction de conseil et d'expertise du département dans de nombreux domaines d'ingénierie locale (développement de prestations de service – le plus souvent gratuites - proposées aux SCOTs, EPCI et communes), notamment pour :
 - l'application du droit des sols, l'urbanisme et l'aménagement, le conseil en voirie ;
 - la gestion des milieux fluviaux ainsi que des déchets et assimilés, la lutte contre l'érosion des sols, la sensibilisation à l'environnement ;
 - le développement économique et touristique ;
 - le développement de la lecture publique.
 - renouvelant le soutien à l'ingénierie locale par le biais du financement des agents de développement ;
 - favorisant l'émergence de démarches territoriales de développement durable, type Agenda 21, en positionnant le Conseil Général du Bas-Rhin comme un acteur incontournable.
- Développer l'animation des réseaux d'acteurs du développement des territoires : optimisation de l'outil Extranet dédié, accompagnement des acteurs, développement de l'offre d'ateliers, ...
- Favoriser les échanges entre collectivités dans le cadre de ces projets.

Etapes clés de mise en œuvre et échéancier

- 2010 : Rapport global de remise à plat de la politique du CG en matière d'accompagnement des collectivités
- Avant fin 2012 : réorientation des modalités de soutien à l'ingénierie locale
- Etapes à venir à préciser en fonction des types de prestations et de la réorientation de la territorialisation

Résultat attendu

- Amélioration de la proximité et de la cohérence entre politiques départementales et locales
- Emergence de dynamiques territoriales de projet en lien avec les contrats de territoires

Cibles bénéficiaires de l'action du CG

- Communautés de communes
- Communes
- Syndicats spécialisés (SIVU, SIVOM, Syndicats Mixtes)

Pilote de l'action (au sein du CG67)

- Conseil Général du Bas-Rhin : services centraux et territorialisés

Partenaires de l'action

- Communautés de communes
- Communes
- Syndicats spécialisés

Impact budgétaire prévisible

- Ressources internes en ingénierie
- Financement des agents de développement et de l'animation du réseau des acteurs : 845 k€ (BP 2012)

Période pour délibération du CG

- D'ici fin 2012 : adoption par l'assemblée plénière d'un rapport relatif aux modalités de soutien à l'ingénierie locale

Engagement 2 : le Conseil Général préserve les espaces naturels et favorise leur accès au public

La protection des espaces naturels est un socle de l'action du Conseil Général qui entend la poursuivre avec ses partenaires. La densité de population et son appétence à des pratiques de loisirs dans des sites de nature imposent aussi à la collectivité d'encadrer ces pratiques, tout en les valorisant, afin qu'elles se déroulent en respect avec les sites naturels et la préservation de la biodiversité. La régulation des différents usages des espaces naturels se fait grâce aux plans d'action spécifiques qui permettent une gestion harmonieuse entre les usagers. En mettant en place les PDESI et PDIPR, le Conseil Général du Bas-Rhin s'engage à soutenir une gestion partagée et responsable des activités de pleine nature.

Dans le même objectif, il s'attache à valoriser de façon exemplaire trois sites départementaux majeurs en mettant en avant leur exemplarité environnementale et de développement durable : le Champ du Feu, le Tournant du Rhin et le Canal de la Bruche.

Le Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDEN) constitue le cadre pour la protection des espaces et des espèces sur les périmètres à enjeux environnementaux majeurs. Le Conseil Général déploie ce schéma en plans d'action sur les territoires, pour concilier la préservation des milieux, notamment grâce à des acquisitions foncières des Espaces Naturels Sensibles, pour les valoriser par le développement d'aménagements de découverte sur certains sites et pour une maîtrise concertée de leur usage. La trame verte et bleue régionale, intégrée dans les documents de planification spatiale, sera valorisée sur les territoires.

- assurer une gestion partagée et responsable des activités de pleine nature (PDESI, PDIPR)
- valoriser des grands sites naturels du Conseil Général accueillant le public
- mettre en oeuvre le schéma départemental des espaces naturels dans l'esprit de l'ouverture au public

Engagement 2 :

Le CG préserve les espaces naturels et favorise leur accès au public



Action phare

ASSURER UNE GESTION PARTAGÉE ET RESPONSABLE DES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE (PDESI, PDIPR)

Action n°
2/1

Objectifs

- Pérenniser l'accès aux lieux de pratique des sports de nature
- Favoriser la concertation entre tous les usagers
- Raisonner l'usage sur les lieux de pratique en tenant compte des aspects et incidences environnementales
- Garantir la sécurité des espaces, sites et itinéraires
- Favoriser l'accès des sports de nature à tous les publics
- Promouvoir et valoriser les espaces, sites et itinéraires
- Sécuriser la continuité des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)

Étapes clés de mise en œuvre et échéancier

- 2011/2012 : recensement des espaces, sites et itinéraires (ESI) relatifs aux sports de nature
- 2012 : engagement d'une réflexion sur une politique de subventionnement des ESI
- 2012 : inscription des premiers ESI au Plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI)
- 2011 : recensement des itinéraires des GR à l'échelle cadastrale (identification des propriétaires, établissement des conventions de passage)
- 2012 : retour des conventions, négociation et/ou établissement d'itinéraires de substitution, délibérations des communes, adoption du PDIPR sur la base des GR 5,53 et 534 par le Département (pour le PDIPR)

Résultat attendu

- Concertations réussies avec les partenaires
- Échanges et actions communes à l'échelle du Rhin Supérieur
- Sécurité juridique (PDIPR)
- Support de communication et de promotion de la randonnée (PDIPR)

Cibles bénéficiaires de l'action du CG

- Acteurs des sports de nature (sport, tourisme, environnement, territoire) :
- Associations, collectivités et EPCI, professionnels,
- Grand public

Pilote de l'action (au sein du CG67)

- PEP/DJS/SDS pour le PDESI
- PEP/DJS/SDS en s'appuyant sur la CDESI (commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature)
- PDT – DETI – CDT pour le PDIPR

Partenaires de l'action

- Membres de la CDESI et membres associés : Acteurs des sports de nature (sport, tourisme, environnement, territoire) :
- État, ADT, Comités départementaux sportifs, Associations, collectivités et EPCI, PNR, professionnels, le Club Vosgien, l'ONF, ...

Impact budgétaire prévisible

- Subventions d'investissement pour l'aménagement des ESI

Période pour délibération du CG

- 2012 : inscription des premiers ESI au PDESI
- Inscription de nouveaux ESI au PDESI chaque année
- 2012 : Adoption du PDIPR sur la base des sentiers GR 5,53 et 534

Engagement 2 :

Le CG préserve les espaces naturels et favorise leur accès au public



Action phare

VALORISER LES GRANDS SITES NATURELS DU CG ACCUEILLANT LE PUBLIC

Action n°
2/2

Objectifs

- Mettre en valeur les sites et installations de pleine nature gérés par le Conseil Général et ouverts au public en mettant en avant leur exemplarité environnementale et de développement durable, leur basse consommation énergétique, leur ouverture à tous les publics et leur effet d'entraînement sur l'économie locale.
- Aménager le Tournant du Rhin, vitrine départementale du développement durable ;
 - Valoriser les potentiels du site du plan d'eau de Plobsheim pour en faire un cœur de loisirs et de biodiversité, un support d'éducation à l'environnement ;
 - Mettre en œuvre une gestion durable du site : canaliser l'accessibilité et la fréquentation du site, donner la priorité aux modes de déplacements doux avec une limitation de l'accès automobile, minimiser les nuisances et incidences sur les milieux naturels, favoriser le développement de l'écosystème ;
 - Conforter et diversifier le développement économique du territoire : écotourisme, insertion, économie associative...
 - Mener un projet intergénérationnel et de mixité sociale répondant aux différentes attentes sociales : permettre l'accueil de tous les publics en termes d'offre diversifiée de loisirs et d'accessibilité, intégrer les acteurs associatifs...
- Optimiser la gestion hydraulique du Canal de la Bruche
 - Préserver, valoriser l'écosystème spécifique de ce domaine
 - Valoriser les fonctions et les usages de ce domaine public fluvial
 - Gérer les conflits d'usage entre les différents utilisateurs du domaine public attaché au Canal de la Bruche
 - Améliorer l'anticipation des crues au droit des ouvrages par la mise en place d'une station de mesures des hauteurs d'eau de la Bruche à Wisches
- Reconfigurer le site du Champ du Feu :
 - Offrir au public un projet exemplaire et attractif répondant aux exigences environnementales ;
 - Reconstruire le Chalet du Champ du Feu pour mettre en valeur le site :
 - Réaliser des économies en termes de coût d'énergie ; construction BBC, intégration paysagère, toiture végétalisée ;
 - Accueillir le public dans un espace adapté à ses besoins : espace d'exposition et d'information touristique, salle hors-sac, ... ;
 - S'appuyer sur une gestion locale du bâtiment pour une meilleure satisfaction des besoins des usagers : gestion confiée à la Communauté de communes de la Haute-Bruche avec le soutien de quatre autres Communautés de communes (Communautés de communes du Canton de Rosheim, du Pays de Sainte Odile, du Piémont de Barr et du Canton de Villé).

Étapes clés de mise en œuvre et échéancier

- Pour l'aménagement du Tournant du Rhin :
 - Définition du programme d'aménagement du site
 - Montage d'un partenariat public-privé permettant la réalisation du programme : 2^{ème} semestre 2012
 - Aménagement du secteur des 7 Ecluses – réalisation de la tranche 1 : 1^{er} semestre 2013

- Pour le Canal de la Bruche :
 - Programme des études préalables : décembre 2012
 - Programme des travaux : juin 2013
 - Négociation pour mobilisation des crédits nouveau CPER : 2012-2013
 - Travaux urgents sur ouvrages : 2013
 - Engagement du programme des opérations : 2014-2019

- Pour le Chalet du Champ du feu
 - Déconstruction du bâtiment : automne 2011
 - Saison hivernale transitoire 2011-2012 : modulaires en place
 - Livraison du bâtiment prévue pour la saison hivernale 2012-2013

Résultat attendu

- Désenclavement de la base et ouverture du site à d'autres publics
- Sensibilisation des visiteurs au fonctionnement de l'écosystème et à sa fragilité
- Organisation des pratiques et prévention des conflits d'usage
- Un canal fonctionnel et valorisé
- Création d'un chalet plus fonctionnel, plus économe en énergie et s'intégrant mieux dans le paysage
- Réduction des coûts de fonctionnement pour le Conseil Général

Pilote de l'action (au sein du CG67)

- Conseil Général du Bas-Rhin
- En partenariat avec la CUS dans le cadre du CTAS

Impact budgétaire prévisible

- Pour le Tournant du Rhin :
 - Tranche 1 opération 7 Ecluses 2013 :
 - 100 000 € en 2012
 - 350 000 € en 2013
- Pour le Canal :
 - 125 000 € en 2012
 - 400 000 € entre 2013 et 2015
- Pour le Chalet du Champ du Feu :
 - 2,8 millions d'euros (investissement)

Cibles bénéficiaires de l'action du CG

- grand public (jeunes et familles)
- sportifs et autres acteurs du site
- Le CG67, les communes riveraines
- Scolaires
- Comité départemental de ski
- Office de Tourisme Haute-Bruche

Partenaires de l'action

- Institutionnels : Europe, Etat, Agence de l'eau Rhin Meuse, Région, communes riveraines, ONCFS, VNF (Voies Navigables de France), etc...
- EDF
- Associatifs : comités sportifs départementaux, associations régionales (LPO, Alsace Nature,...) ou locales
- Communautés de communes territorialement concernées

Période pour délibération du CG

- Pour le Tournant du Rhin
 - Validation du programme: 2ème sem. 2012
 - Puis, procédure de partenariat public/privé
- Pour le Canal : Juin 2013
- Pour le Chalet : Octobre 2012 (volet fonctionnement)

Engagement 2 :

Le CG préserve les espaces naturels et favorise leur accès au public



Action phare

**METTRE EN ŒUVRE LE SCHEMA
DEPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS
DANS L'ESPRIT DE L'OUVERTURE AU PUBLIC**

Action n°
2/3

Objectifs

- Orienter les moyens de préservation des milieux naturels sur des périmètres à enjeux environnementaux majeurs ;
- Répondre aux besoins de protection spécifique des espèces menacées ;
- Contribuer au maintien des milieux naturels plus ordinaires ;
- Valoriser le rôle socio-économique des espaces naturels,
- Confronter la fonction sociale des espaces naturels, en particulier par le développement d'aménagements de découverte de la nature sur certains sites
- Mettre en œuvre des moyens de suivi du SDEN au cours du temps ;
- Permettre une appropriation du SDEN par le territoire.

Etapas clés de mise en œuvre et échéancier

- Réaliser une version synthétique et communicante du SDEN, diffuser, informer et recueillir les attentes des communes et des intercommunalités (juin 2012) ;
- Surveillance et animation : proposer un dispositif impliquant les partenaires locaux (juin 2013) ;
- Mettre en œuvre l'observatoire des Rieds : juillet 2012 ;
- Mener la phase opérationnelle du projet de réintroduction de la Cistude d'Europe : 2012-2013 ;
- Réaliser l'inventaire des zones humides : cahier des charges AMO (décembre 2012) ; réaliser l'inventaire (2012-2013) ; publier et communiquer les résultats de l'inventaire (2014).

Résultat attendu

- Meilleure préservation des sites à enjeux majeurs
- Clarification des interventions entre le CG et le CRA sur les Espaces Naturels Sensibles ;
- Meilleure reconnaissance du CG en matière de politique environnementale ;
- Maîtrise d'usage partagée entre CG et collectivités territoriales des sites des espaces naturels.

Cibles bénéficiaires de l'action du CG

- L'environnement (faune, flore), les territoires, les bas-rhinois

Pilote de l'action (au sein du CG67)

- PDT/DAERE/SAERN

Partenaires de l'action

- Etat, associations, UE, AERM, collectivités territoriales agriculteurs, CRA

Impact budgétaire prévisible

- Cf. affectation du produit de la « TDENS » (Taxe départementale des espaces naturels sensibles)

Période pour délibération du CG

- Plan d'action défini en décembre 2010, par l'adoption du Schéma Départemental des Espaces Naturels

Engagement 3 : le Conseil Général s'engage pour la qualité de l'eau

Le Conseil Général du Bas-Rhin poursuit sa politique globale de l'eau en prenant en compte l'ensemble du cycle de l'eau, afin d'assurer une meilleure qualité de l'eau des rivières et de l'eau potable. La multiplicité des acteurs concernés par la gestion de la qualité de l'eau rend nécessaire le recours à des documents de programmation partagés entre les divers acteurs. La couverture du département en SAGEECES et en SAGES se poursuit, pour restaurer et entretenir les cours d'eau et prévenir les risques d'inondation. Les SAGEECES devront évoluer à terme en SAGES. Cela facilitera une gestion globale, coordonnée et durable de l'eau et des cours d'eau à l'échelle des grands bassins versants du Bas-Rhin.

Les captages d'eau potable sont protégés pour assurer une bonne qualité de l'eau potable. La gestion durable de la ressource d'eau potable de la nappe phréatique s'appuie sur des pratiques agricoles de fertilisation raisonnée.

La qualité de l'eau repose également sur des objectifs de qualité en matière d'assainissement des eaux usées. Le Conseil Général poursuit son soutien aux collectivités maîtres d'ouvrage ainsi que sa mission de conseil et d'expertise dans de nombreux domaines d'ingénierie locale et en particulier en ce qui concerne la politique de l'eau (animation-coordination de la gestion des cours d'eau ; assistance technique pour les travaux d'entretien de cours d'eau ; aide à la protection des ressources,...).

- ➔ **mettre en oeuvre une gestion intégrée de l'eau et des cours d'eau à l'échelle des principaux bassins versants du Bas-Rhin**
- ➔ **mettre en oeuvre et coordonner les outils de protection des captages d'eau potable**
- ➔ **poursuivre le soutien aux collectivités pour atteindre les objectifs de qualité en matière d'assainissement**

Engagement 3 :

Le CG s'engage pour la qualité de l'eau



Action phare

METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION INTEGREE DE L'EAU ET DES COURS D'EAU A L'ECHELLE DES PRINCIPAUX BASSINS VERSANTS DU BAS-RHIN

Action n°
3/1

Objectifs

- Assurer une gestion globale, coordonnée et durable de l'eau et des cours d'eau à l'échelle des grands bassins versants du département.
- Achever la couverture des SAGEECE sur l'ensemble des bassins hydrographiques du Bas-Rhin.
- Développer les SAGE sur les principaux bassins à enjeux.
- Améliorer la gouvernance par une gestion concertée et solidaire à l'échelle de ces unités hydrographiques.

Etapes clés de mise en œuvre et échéancier

- Achever la définition des SAGEECE du bassin de la Bruche-Mossig (2013), et du bassin de la Sauer (2012).
- Mettre en œuvre les SAGEECE des bassins de l'Eichel et de la Souffel (2012).
- Achever la définition des SAGE sur les bassins du Giessen-Lièpvrette (2012) et de la Moder (2013).
- Faire évoluer les SAGEECE des bassins de la Zorn-Landgraben, de l'Ehn-Andlau Scheer, de la Sauer-Seltzbach et de la Bruche-Mossig vers des SAGE (à partir de 2014).

Résultat attendu

- Une gestion globale, concertée et solidaire de l'eau et des cours d'eau sur chaque bassin versant du département.
- Des risques inondations maîtrisés. Une qualité des milieux aquatiques retrouvée et préservée.

Cibles bénéficiaires de l'action du CG

- Les collectivités locales gestionnaires (eau, cours d'eau, aménagement du territoire), les usagers.

Pilote de l'action (au sein du CG67)

- PDT/DAERE/SR

Partenaires de l'action

- UE, Etat, Agence de l'eau, collectivités riveraines, associations d'usagers.

Impact budgétaire prévisible

- 300 000 € sur 5 ans

Période pour délibération du CG

- Juin 2014

Engagement 3 :

Le CG s'engage pour la qualité de l'eau



Action phare

METTRE EN ŒUVRE ET COORDONNER LES OUTILS DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE

Action n°
3/2

Objectifs

- Reconquérir la qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour une trentaine de forages listés comme prioritaires par le SDAGE Rhin-Meuse et le « Grenelle de l'Environnement » ;
- Mettre en place des plans d'action contre les pollutions diffuses (nitrates, produits phytosanitaires).
- Atteindre le bon état des masses d'eau souterraines au regard de la Directive cadre sur l'eau : décembre 2015 pour les captages prioritaires.

Etapes clés de mise en œuvre et échéancier

- Mise en place de plans d'action dans les aires d'alimentation des captages prioritaires « Grenelle » : décembre 2012 ;
- Renouvellement de la convention CG67-Chambre d'agriculture « Pour un développement durable de l'agriculture bas-rhinoise » sur la période 2013-2015, avec reconduction des actions en faveur de la reconquête de la qualité des eaux : décembre 2012 ;
- Evaluation des plans d'action : 2015

Résultat attendu

- Respect des normes de qualité « eau potable » sur les 16 forages prioritaires du « Grenelle » ;
- Forte diminution de l'usage des pesticides ;
- Optimisation des pratiques de fertilisation Azotée ;

Cibles bénéficiaires de l'action du CG

- Ensemble de la population du Bas-Rhin,
- Agriculteurs et tous autres utilisateurs ;
- Syndicats de production et syndicats de distribution d'eau potable.

Pilote de l'action (au sein du CG67)

- PDT/DAERE/SEAD

Partenaires de l'action

- Etat, CRA, association des maires, Agence de l'Eau Rhin Meuse (AERM), agriculteurs, SDEA, Chambre d'Agriculture

Impact budgétaire prévisible

- Pas d'impact nouveau : 195 000 €/an inscrits dans le cadre de la convention de partenariat CG-Profession agricole (temps de technicien agricole pour l'animation sur le terrain)

Période pour délibération du CG

- décembre 2011 : approbation du contrat d'objectifs 2012 CG67-Chambre d'Agriculture (CA) ;
- décembre 2012 : approbation de la convention 2013-2015 CG67-CA

Engagement 3 :

Le CG s'engage pour la qualité de l'eau



Action phare

**POUR SUIVRE LE SOUTIEN AUX COLLECTIVITÉS
POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE QUALITÉ
EN MATIÈRE D'ASSAINISSEMENT**

Action n°
3/3

Objectifs

- Améliorer la qualité des eaux superficielles et limiter les rejets d'eaux usées domestiques
- Aider les collectivités à réaliser les infrastructures de collecte et de traitement des eaux usées pour leur permettre de respecter leurs obligations réglementaires
- Aider les collectivités à améliorer la qualité du service public de l'assainissement
- Soutenir la dynamique d'investissement des EPCI et mobiliser des crédits d'investissement de l'Agence de l'Eau.

Étapes clés de mise en œuvre et échéancier

- Révision du dispositif d'accompagnement des EPCI : décembre 2011
- Elaboration d'un nouveau contrat de partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse : 1^{er} semestre 2013

Résultat attendu

- Signature de contrats pluriannuels de travaux avec les EPCI et l'Agence de l'Eau
- Mise en place de filières d'assainissement performantes pour toutes les communes bas-rhinoises
- Pas de dégradation des eaux superficielles par les eaux usées domestiques dans le Bas-Rhin

Cibles bénéficiaires de l'action du CG

- Communes, syndicats spécialisés ou EPCI
- Les habitants bas-rhinois

Pilote de l'action (au sein du CG67)

- PDT/DAERE/SEAD

Partenaires de l'action

- Agence de l'Eau Rhin Meuse
- EPCI

Impact budgétaire prévisible

- Budget annuel d'investissement : environ 5 M €

Période pour délibération du CG

- Échéances budgétaires
- Décembre 2011 ; approbation nouveau dispositif
- Juin 2013 : nouveau contrat de partenariat avec l'Agence de l'Eau

Engagement 4 : le Conseil Général soutient une agriculture de proximité pour une alimentation de qualité

Une agriculture de haute technologie, économiquement et écologiquement intensive, et acceptée par la population, joue un rôle majeur pour une alimentation saine et équilibrée dans le département. Le Conseil Général du Bas-Rhin apporte un soutien au secteur agricole, en particulier grâce à la convention d'objectifs avec la Chambre d'Agriculture.

Dans ce cadre, le soutien à l'agriculture raisonnée et durable permet de préserver le capital des sols agricoles et leur stabilité, notamment dans les zones sensibles à l'érosion pour éviter les coulées de boues.

Les initiatives permettant les circuits courts de transformation locale sont soutenues. Le Conseil Général du Bas-Rhin aide les collèges pour l'approvisionnement des restaurants scolaires ; la constitution de filières locales courtes s'inscrit dans les objectifs communs avec la Chambre d'Agriculture, en vue de disposer de produits de qualité et de soutenir des exploitations agricoles et maraîchères locales. L'agriculture participe à la croissance et à la préservation des territoires ruraux et à la cohésion territoriale ; elle joue également un rôle de premier plan dans le développement de l'écotourisme.

- ↳ développer un savoir-faire agronomique pour préserver le capital sol et lutter contre l'érosion
- ↳ développer l'offre de produits locaux de qualité et les circuits courts de diffusion
- ↳ aider les jeunes agriculteurs à s'installer pour garder une agriculture bas-rhinoise diversifiée et dynamique

Engagement 4 :

Le CG soutient une agriculture de proximité pour une alimentation de qualité



Action phare

DEVELOPPER UN SAVOIR-FAIRE AGRONOMIQUE POUR PRESERVER LE CAPITAL SOL ET LUTTER CONTRE L'EROSION

Action n°
4/1

Objectifs

- Préserver le capital des sols agricoles pour assurer une agriculture raisonnée et durable
- Développer les techniques agronomiques favorisant la stabilité des sols agricoles
- Faire appliquer ces techniques dans les zones sensibles à l'érosion
- Lutter contre les coulées d'eaux boueuses

Etapes clés de mise en œuvre et échéancier

- Inscription du développement de la culture agronomique dans la convention annuelle d'objectifs avec la chambre d'agriculture (juin 2012)
- Inscription de l'enjeu « agronomie » dans la convention pluriannuelle avec la profession agricole (2013)
- Recherche de référence et mise en place d'essai sur des exploitations pilotes (2012-2015)
- Formation des conseillers agricoles (à partir de 2013)

Résultat attendu

- Lutter contre l'érosion des sols par l'utilisation de techniques agronomiques adaptées

Cibles bénéficiaires de l'action du CG

- Chambre d'agriculture
- Profession agricole

Pilote de l'action (au sein du CG67)

- PDT / DAERE

Partenaires de l'action

- Chambre d'agriculture du Bas-Rhin
- Association pour la Relance Agronomique en Alsace (ARAA – Chambre régionale d'agriculture)
- Profession Agricole

Impact budgétaire prévisible

- Pas d'impact budgétaire pour le CG67 (action à développer dans le cadre de la convention de partenariat avec la chambre d'agriculture)

Période pour délibération du CG

- Convention avec la chambre d'agriculture : juin 2012
- Hiver 2013 (convention avec la profession agricole)
Le travail préparatoire débutera en juillet 2012.

Engagement 4 :

Le CG soutient une agriculture de proximité pour une alimentation de qualité



Action phare

DEVELOPPER L'OFFRE DE PRODUITS LOCAUX DE QUALITE ET LES CIRCUITS COURTS DE DIFFUSION

Action n°
4/2

Objectifs

- Permettre aux agriculteurs de vivre de leur production
- Aider à la structuration de la filière fruits et légumes
- Offrir aux Bas-Rhinois la possibilité de s'alimenter avec des produits locaux et de qualité
- Rapprocher le monde agricole du citoyen bas-rhinois
- Améliorer la qualité nutritionnelle de la restauration des collèves

Etapes clés de mise en œuvre et échéancier

- Transcription de la méthode appliquée dans la communauté urbaine de Strasbourg avec le soutien du Conseil Général à d'autres collectivités volontaires (en 2012 : étude sur Hoerdt et Brumath)
- Soutien de la chambre d'agriculture pour assister et conseiller les collectivités volontaires
- Soutien de la chambre d'agriculture pour aider la filière fruits et légumes à se structurer
- Inscription d'un objectif particulier dans la convention de partenariat avec la profession agricole (2013)
- Mise en place d'une Charte d'engagement des restaurants scolaires pour une meilleure qualité nutritionnelle
- Réalisation d'une enquête croisée entre les producteurs et les gestionnaires des restaurants scolaires

Résultat attendu

- Une dynamique circuits-courts sur tout le territoire bas-rhinois dans le cadre de partenariats avec les collectivités
- Une agriculture de proximité dynamique et écologiquement responsable
- Une filière fruits et légumes capable de se positionner sur la restauration hors domicile à l'échelon local

Cibles bénéficiaires de l'action du CG

- Population
- Etablissements scolaires
- Collèves

Pilote de l'action (au sein du CG67)

- PDT/DAERE
- PEP/DCE

Partenaires de l'action

- Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin
- Profession agricole
- Associations de producteurs
- PEP/DCE
- Chefs d'établissement des collèves

Impact budgétaire prévisible

- Pas d'impact budgétaire (action à développer dans le cadre de la convention de partenariat avec la chambre d'agriculture)

Période pour délibération du CG

- Convention avec la chambre d'agriculture : juin 2012
- Hiver 2013 (convention avec la profession agricole)

Engagement 4 :

Le CG soutient une agriculture de proximité pour une alimentation de qualité



Action phare

**SOUTENIR UNE AGRICULTURE BAS-RHINOISE
DIVERSIFIÉE ET DYNAMIQUE**

Action n°
4/3

Objectifs

- Développer une agriculture bas-rhinoise économiquement performante et écologiquement responsable
- Accompagner l'installation des agriculteurs

Etapes clés de mise en œuvre et échéancier

- Traduction des actions dans les conventions d'objectifs avec la chambre d'agriculture (juin 2012)
- Pérennisation des aides à l'installation en inscrivant le soutien spécifique du Conseil Général du Bas-Rhin aux bâtiments d'élevage et aux sorties d'exploitation dans le Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage
- Analyse des dispositifs du Département afin de les mettre en cohérence avec cet enjeu (2012-2013)
- Inscription de l'enjeu lors du renouvellement de la convention pluriannuelle avec la profession agricole (2013)

Résultat attendu

- Maintien d'une agriculture bas-rhinoise dynamique
- Mise en cohérence renforcée de la politique départementale agricole et d'aménagement de l'espace rural

Cibles bénéficiaires de l'action du CG

- La profession agricole
- La population bas-rhinoise

Pilote de l'action (au sein du CG67)

- PDT /DAERE

Partenaires de l'action

- Chambre d'agriculture du Bas-Rhin
- Jeunes Agriculteurs du Bas-Rhin
- Profession agricole bas-rhinoise

Impact budgétaire prévisible

- Augmentation des crédits pour l'aide à l'installation dans le cadre des PPI 2012 (passage de 306k€ à 406k€ ; maintien du dispositif après la réforme de la PAC)

Période pour délibération du CG

- Printemps 2012 pour les conventions annuelles d'objectifs avec la chambre d'agriculture et les Jeunes Agriculteurs
- Hiver 2012-2013 pour le partenariat avec la profession agricole

Engagement 5 : le Conseil Général innove pour faciliter le quotidien des personnes en perte d'autonomie

Le maintien à domicile de personnes âgées ou handicapées, dont l'espérance de vie augmente régulièrement, répond à leurs attentes et aux capacités limitées d'accueil en établissements. C'est une priorité du Conseil Général.

De nouvelles technologies facilitent ce maintien à domicile tout en maîtrisant les coûts : le programme TIC santé se développe grâce aux appels à projets. Chef de file de l'action gériatrique et du handicap, le Conseil Général joue pleinement son rôle incitatif (réseaux de démonstrateurs de TIC et Santé, rapprochement entre les entreprises prestataires et bénéficiaires directs ou indirects - utilisateur final, aidant, prescripteur -, coordination des intervenants, réactivité dans la mise en place et l'adaptation des services).

Une place importante est également faite aux actions de prévention qui limitent ou retardent la perte d'autonomie. En complément des services à domicile plus efficaces, de nouveaux produits d'habitat sont proposés, adaptés aux contraintes des personnes âgées (déplacements, vision, communication...).

Une offre de logements adaptés aux personnes en perte d'autonomie se développe en adaptant des logements existants dans le parc privé et dans le parc HLM, en créant des logements neufs, en développant des résidences senior.

Une coordination améliorée des services médico-sociaux et des services sanitaires permet aux familles de disposer des informations nécessaires pour construire un réseau d'aide pour leurs proches : c'est l'objectif des maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer.

L'information pour les usagers est mieux diffusée. Une maison départementale de l'autonomie sera créée, en coordonnant les politiques concernant les personnes âgées et les personnes en situation de handicap en un guichet unique et améliorant l'information pour le public et la prise en charge des sollicitations.

- déployer largement le programme TIC-santé pour le maintien à domicile
- mettre en place une offre de logements adaptés aux personnes en perte d'autonomie.
- créer une Maison de l'Autonomie, guichet unique pour les usagers
- créer des maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer (MAIA)

Engagement 5 :

Le CG innove pour faciliter le quotidien des personnes en perte d'autonomie



Action phare

**DEPLOYER LARGEMENT LE PROGRAMME
« TIC & SANTE – INNOVATION POUR
L'AUTONOMIE »**

Action n°
5/1

Objectifs

- Identifier et déployer sur le territoire des solutions nouvelles favorisant le maintien à domicile et la qualité de vie des personnes en perte d'autonomie.
- Favoriser le rapprochement entre les entreprises qui innovent, les bénéficiaires directs ou indirects (utilisateur final, aidant, professionnel) et les prescripteurs potentiels.
- Favoriser le développement économique local par la structuration d'une filière « e-santé et maintien à domicile ».

Etapes clés de mise en œuvre et échéancier

- 2012: finalisation du concept
- 2012-2013 : étude et premiers déploiements
- 2015 : couverture de l'ensemble du département

Résultat attendu

- Mise en place d'un réseau de démonstrateurs : développement ou création de lieux d'expérimentation (laboratoire d'usages), de formation, de démonstration (show-room) et d'échange entre les bénéficiaires, les prescripteurs et les entreprises innovantes.
- Accès de tous les bas-rhinois aux solutions de maintien à domicile.
- Positionnement du Conseil Général du Bas-Rhin comme un acteur important dans ce domaine.

Cibles bénéficiaires de l'action du CG

- Personnes âgées et handicapées dépendantes (bénéficiaires directs)
- Bénéficiaires indirects (Aidants familiaux)
- Prescripteurs (médecins, assistantes sociales)
- Prestataires (services d'aide à domicile)
- Entreprises

Pilote de l'action (au sein du CG67)

- PDT/DETI en lien avec PAP/DA et PAT/DH

Partenaires de l'action

- ADEC
- ADIRA
- Alsace Biovalley
- Caisse des Dépôts et Consignation
- Prestataires de services à domicile
- Réseau régional de l'Innovation

Impact budgétaire prévisible

Dans la perspective d'une montée en puissance de la démarche globale, on peut envisager un financement de 2 M€ sur les 3 prochaines années. Ce budget correspondrait au déploiement du réseau de démonstrateurs, au lancement d'un deuxième appel à projets et à la structuration d'une filière dédiée.

Période pour délibération du CG

- 1^{er} semestre 2012 : implication du CG dans le déploiement du réseau de démonstrateurs
- Fin 2012 : modalités de déploiement des technologies pour le maintien à domicile

Engagement 5 :

Le CG innove pour faciliter le quotidien des personnes en perte d'autonomie



Action phare

METTRE EN PLACE UNE OFFRE DE LOGEMENTS ADAPTES AUX PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE

Action n°
5/2

Objectifs

- Dans le cadre du plan gérontologique et du schéma départemental en faveur des personnes en situation d'handicap, mise en place d'une stratégie globale de réponse aux besoins en logement adapté des personnes âgées en perte d'autonomie et/ou handicapée :
 - Adaptation du logement existant dans le parc privé (grâce au PIG Adapt'Logis 67)
 - Stratégie d'adaptation dans le parc HLM avec mise en relation avec HANDILOGIS 67 (passer d'une logique d'aide à la personne à une logique d'aide à la pierre)
 - Création de logements neufs directement adaptés dans le parc privé et dans le parc public (de l'assistance à maîtrise d'ouvrage jusqu'au contrôle avant livraison)
 - Développement des résidences sénior avec le lancement d'un appel à projet pour la période 2012-2015
 - Création d'opérations en direction des personnes en situation d'handicap avec mutualisation de la prestation de compensation du handicap (PCH)
- Mise en œuvre d'une charte départementale de l'accessibilité
- Définition d'un appel à projet en lien avec la CUS dans le cadre du Contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise (CTAS)

Etapes clés de mise en œuvre et échéancier

- Appel à projet relatif aux résidences sénior : lancement en mars 2012 avec examen semestriel des dossiers déposés (30 juin 2012 pour le premier appel à projet)
- Appel à projet sur l'habitat intergénérationnel : lancement en février 2012 avec examen semestriel des dossiers déposés (30 juin 2012 pour le premier appel à projet)
- Création d'un label avec les entreprises artisanales (label 3A) : mars 2012
- Adoption d'une charte départementale de l'accessibilité en juin 2012
- Adoption des conventions de partenariat avec l'ABRAPA et la MSA
- Création du label « Habit'Access 67 » en juin 2012
- Développement d'un partenariat avec le secteur bancaire pour l'adaptation des logements à la perte d'autonomie
- Lancement du nouveau marché de suivi animation du Programme d'intérêt général Adapt'Logis 67 en avril 2012
- Poursuite des conventions de partenariat avec les bailleurs HLM et extension à de nouveaux bailleurs HLM pour l'adaptation des logements HLM à la perte d'autonomie de 2012 à 2014
- Elargissement d'Handilogis 67 au parc privé à partir de mi 2012 dans le cadre du portail habitat
- Lancement d'un appel à projet pour le développement de logements autonomes pour les personnes en situation d'handicap (de type Ti'hameau) – Courant 2013
- Livraisons des 2 MARPA en septembre 2013
- Livraison des logements en résidences sénior de 2013 à 2018

Résultat attendu

- Production de 30 résidences sénior en 6 ans
- Adaptation de 1000 logements par an (parc privé et parc HLM)
- Production de 4 résidences autonomes pour personnes en situation d'handicap
- Labélisation d'opérations privées de promotion sur la question du handicap

Cibles bénéficiaires de l'action du CG

- Personnes âgées en perte d'autonomie ou personnes en situation d'handicap

Pilote de l'action (au sein du CG67)

- PAT/DH

Impact budgétaire prévisible

- A déterminer

Partenaires de l'action

- Communes
- Opérateurs HLM
- MDPH
- Artisans (COPFI, FFB)
- Promoteurs privés
- Organismes bancaires

Période pour délibération du CG

- CG du 12/12/2011 : validation de l'appel à projet résidence sénior et habitat intergénérationnel 2012-2015
- CG juin 2012 pour charte de l'accessibilité
- CG juin 2012 : adoption du principe des appels à projet avec la CUS pour les résidences sénior et pour les résidences pour personnes en situation d'handicap
- octobre 2012 : labélisation d'un premier ensemble de résidences sénior pour 2012

Engagement 5 :

Le CG innove pour faciliter le quotidien des personnes en perte d'autonomie



Action phare

**CREER UNE MAISON DE L'AUTONOMIE,
GUICHET UNIQUE POUR LES USAGERS**

Action n°
5/3

Objectifs

Face à la montée en charge des deux politiques en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées (la moitié du budget solidarité du Département), assurer :

- La meilleure coordination possible des politiques (mise en œuvre des schémas départementaux ; coordination institutionnelle) ;
- La meilleure performance du service public : synergies dans les processus internes de gestion ; convergence des pratiques professionnelles ;

Dans le respect du cadre légal (Loi 2005 notamment) : principes et règles de fonctionnement du GIP MDPH.

Etapes clés de mise en œuvre et échéancier

- Conception du projet : septembre 2011 à septembre 2012 (choix de l'organisation cible)
- Préparation de la mise en œuvre du projet : septembre 2012 à juin 2013
- Mise en place de la maison de l'autonomie : septembre 2013

Résultat attendu

- Améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur ;
- Améliorer l'efficacité des services.

Cibles bénéficiaires de l'action du CG

- Personnes âgées
- Personnes en situation de handicap
- Aidants familiaux
- Partenaires institutionnels et associatifs

Pilote de l'action (au sein du CG67)

- PAP/DA

Partenaires de l'action

- Partenaires institutionnels et associatifs sur certaines thématiques

Impact budgétaire prévisible

- A déterminer

Période pour délibération du CG

- A déterminer

Engagement 5 :

Le CG innove pour faciliter le quotidien des personnes en perte d'autonomie



Action phare

CREER DES MAISONS POUR L'AUTONOMIE ET L'INTEGRATION DES MALADES D'ALZHEIMER (MAIA)

Action n°
5/4

Objectifs

- Ces structures ont pour objectif de permettre :
 - une coordination améliorée des services médico-sociaux et des services sanitaires
 - aux familles de disposer en un lieu unique des informations nécessaires pour construire un réseau d'aide sur le long terme pour leur proche.
- La MAIA est donc le "guichet unique" pour le malade d'Alzheimer et sa famille avec comme missions :
 - accueil identifié d'information et d'écoute
 - relais d'information auprès des professionnels concernés
 - coordination des parcours
 - participation à la structuration du réseau
 - fonction d'observatoire

Etapes clés de mise en œuvre et échéancier

- Mise en œuvre en 2012 sur le territoire de Wissembourg
- Extension sur d'autres territoires en fonction du plan de généralisation des MAIA de l'Etat

Résultat attendu

- Amélioration de la qualité de service rendu à l'utilisateur et à sa famille

Pilote de l'action (au sein du CG67)

- PAP/DA

Impact budgétaire prévisible

- Informatique (intégré et prévu dans le plan de charge du SIAS)

Cibles bénéficiaires de l'action du CG

- Aidants familiaux
- Partenaires

Partenaires de l'action

- DUT, RUTAMS (ESPAS)
- Partenaires concernés

Période pour délibération du CG

- A déterminer

Engagement 6 : le Conseil Général accompagne les associations et les bénévoles

Le Conseil Général s'engage à poursuivre son soutien aux associations, partenaires de son action publique et actrices dans les territoires bas-rhinois, porteuses de citoyenneté et d'engagement.

Le partenariat avec les associations « têtes de réseaux » s'appuie sur des contrats d'objectifs et des appels à projets.

Le Conseil Général soutient également les associations dans les territoires sous la forme d'un appui en conseil en les aidant à s'organiser, à tenir compte des impératifs juridiques et financiers qui vont croissants. Il simplifie l'accès aux informations et aux démarches en développant notamment à leur intention les outils d'e-administration. Les procédures pour l'obtention des aides financières pour les projets sont simplifiées et clarifiées.

Le Conseil Général poursuit également son soutien aux actions des collectivités vers la jeunesse, en assurant la cohérence territoriale nécessaire.

La relation du Conseil Général avec les associations est forte et s'inscrit dans la durée ; c'est avec constance qu'il renouvelle ses liens avec ceux qui sont sources de bien-être et d'épanouissement. Il a donc à cœur d'œuvrer dans les territoires, pour le « vivre ensemble ».

- ➔ **conforter les associations dans leur rôle en lien avec l'action publique**
- ➔ **soutenir l'engagement des jeunes dans les territoires avec le Pass engagement**

Engagement 6 :

Le CG accompagne les associations et les bénévoles



Action phare

CONFORTER LES ASSOCIATIONS DANS LEUR RÔLE EN LIEN AVEC L'ACTION PUBLIQUE

Action n°
6/1

Objectifs

- Soutenir les projets proposés par les associations dans les différents territoires d'intervention du CG ;
- Développer une vie associative dynamique et innovante ;
- Simplifier les démarches pour les subventions grâce à l'e-administration ;
- Proposer une révision des critères de financements des structures socio-éducatives ;
- Etendre à l'ensemble du territoire départemental l'action de conseils gratuits aux associations, actuellement expérimentée sur le la MCG de Sélestat
- Animer les réseaux de bénévoles

Etapes clés de mise en œuvre et échéancier

- Convention d'objectifs avec les structures socio-éducatives financées après révision des critères courant 2012 pour une application en 2013 ;
- Contractualisation CTJ et renouvellement des contractualisations avec les CDC ;
- Sur la base du bilan de l'action déjà menée, consultation au cours du 1^{er} semestre 2012 des commissions territoriales, quant aux modalités à mettre en œuvre pour l'extension du dispositif de conseils gratuits aux associations

Résultat attendu

- Simplifier les modalités d'intervention financières du département, notamment grâce à l'e-documentation
- Améliorer la lisibilité et la visibilité du soutien du département
- Cohérence territoriale du soutien aux politiques jeunesse des collectivités
- Expérimenter sur une durée de 2 ans la mise en place de 10 permanences de conseils gratuits par an sur les périmètres de MCG, avec la participation financière des CDC des territoires (mobiliser l'enveloppe d'animation territoriale des CT)

Cibles bénéficiaires de l'action du CG

- Associations et structures socio-éducatives
- Toutes les associations et les porteurs de projets présents sur les différents territoires

Pilote de l'action (au sein du CG67)

- PEP
- PAP
- PDT

Partenaires de l'action

- Collectivités
- Structures socio-éducatives
- Services du Conseil Général
- Partenaires financeurs (CAF, DRJSCS)

Impact budgétaire prévisible

- Sortie des financements automatiques
- Meilleure répartition du soutien financier à destination des collectivités

Période pour délibération du CG

- Octobre 2012 : rapport spécifique concernant l'extension du dispositif de conseils gratuits aux associations

Engagement 6 :

Le CG accompagne les associations et les bénévoles



Action phare

**SOUTENIR L'ENGAGEMENT DES JEUNES DANS
LES TERRITOIRES AVEC LE PASS'
ENGAGEMENT**

Action n°
6/2

Objectifs

- Valoriser l'engagement des jeunes
- Reconnaître les compétences acquises par les jeunes dans un cadre extra-scolaire
- Créer un réseau d'acteurs reconnaissant et favorisant l'engagement des jeunes dans la vie sociale, locale, et associative, ainsi que les conseils de jeunes dans les collectivités

Etapes clés de mise en œuvre et échéancier

- Expérimentation sur huit territoires du Bas-Rhin
- Réalisation du Passeport de l'Engagement par les jeunes
- Signature d'une charte avec le monde professionnel et économique reconnaissant les compétences acquises par les jeunes
- Valorisation départementale des actions d'engagement des jeunes

Résultat attendu

- Mise en réseau des acteurs des territoires pour créer une nouvelle dynamique en faveur de l'engagement des jeunes
- Valorisation sociale pour les jeunes
- Reconnaissance des compétences acquises par les jeunes

Cibles bénéficiaires de l'action du CG

- Jeunes de 10 à 25 ans
- Réseaux des acteurs partenaires (associations)

Pilote de l'action (au sein du CG67)

- Service jeunesse CG 67
- CRAJEP
- Collectivités engagées dans l'expérimentation

Partenaires de l'action

- Etat, DRJSCS
- CAF
- Education Nationale
- Associations
- Missions locales
- Acteurs économiques (consulaires notamment)
- Réseau Information Jeunesse Alsace

Impact budgétaire prévisible

- Non déterminé

Période pour délibération du CG

- 2011
- 2012 pour bilan et extension

Engagement 7 : le Conseil Général s'engage à renforcer l'insertion sociale et professionnelle

Le besoin d'insertion sociale et professionnelle s'intensifie avec les effets de la crise économique que subit le Bas-Rhin.

Le lien entre les entreprises et l'économie sociale se renforce afin de pérenniser les actions répondant à des problématiques sociales : aide à l'emploi, aide alimentaire, éducation nutritionnelle, accès aux soins, précarité énergétique. L'engagement des entreprises dans la lutte contre la pauvreté est stimulé par des partenariats ; les appels à projet seront développés, sur la base de cahiers des charges départementaux, pour les aides aux ateliers de redynamisation et les opérateurs de l'accompagnement social.

Le contrat de 7 heures par semaine permet de proposer une offre nouvelle en vue de l'insertion pour les bénéficiaires du RSA éloignés de l'emploi. Il est expérimenté afin d'augmenter les chances d'accès à l'emploi pour les bénéficiaires, et dans la perspective d'activer les dépenses passives de RSA.

- établir un partenariat avec les fondations pour soutenir l'économie solidaire
- expérimenter le contrat de 7 heures/semaine comme nouvel outil d'insertion pour les bénéficiaires du RSA éloignés de l'emploi

Engagement 7 :

Le CG s'engage à renforcer l'insertion sociale et professionnelle



Action phare

**ETABLIR UN PARTENARIAT AVEC LES
FONDACTIONS POUR SOUTENIR L'ECONOMIE
SOLIDAIRE**

Action n°
7/1

Objectifs

- Renforcer le lien entre les entreprises et le secteur de l'économie sociale (insertion par l'activité économique notamment), dans un souci de pérennisation et de professionnalisation de ce secteur fondamental pour l'économie ;
- Prendre appui sur la notion de responsabilité sociale des entreprises (RSE) pour les mobiliser et trouver des solutions innovantes en vue de la création/consolidation d'activités à forte plus-value sociale ou de la définition de réponses à des problématiques sociales.

Actions

- Développer les partenariats avec les grands groupes de l'alimentation et des entreprises locales pour mettre en place des actions répondant à des problématiques sociales : aide alimentaire (en lien avec la banque alimentaire et les épiceries sociales notamment), éducation nutritionnelle (en lien avec la PMI), l'accès aux soins (avec les mutuelles), la précarité énergétique (les fournisseurs d'énergie qui siègent au comité d'orientation du FSL) ... ;
- Mettre en place une passerelle entre l'insertion par l'activité économique (IAE) et les entreprises du secteur marchand et des écoles de commerce pour favoriser le mécénat de compétence et la professionnalisation du secteur de l'IAE ;
- Proposer un partenariat avec l'université de Strasbourg, plus particulièrement l'Ecole de Management et la Faculté des sciences économiques et de gestion, afin d'intégrer dans leur programme un module consacré à l'engagement des entreprises dans la lutte contre la pauvreté. L'objectif est de sensibiliser dès la formation, les futurs chefs d'entreprises au rôle qu'ils peuvent jouer dans la mise en œuvre de solutions (ex : HEC Paris et sa chaire en « social business, entreprise et pauvreté »)
- Formaliser ces principes et partenariats, mobiliser les acteurs autour de perspectives et les valoriser.

Etapes clés de mise en œuvre et échéancier

- Négociation avec les partenaires et mobilisation d'entreprises volontaires
- Mise en œuvre des partenariats : 2nd semestre 2012

Résultat attendu

- Renforcer les partenariats entre l'économie sociale et solidaire (ESS) et les entreprises pour renouveler les activités traditionnelles (recyclage, textiles, conditionnement...)
- Favoriser la création d'activité à forte plus-value sociale
- Définir de nouvelles réponses à des problématiques sociales

Pilote de l'action (au sein du CG67)

- PAP/DIAS

Impact budgétaire prévisible

- Recherche d'un coût nul

Cibles bénéficiaires de l'action du CG

- Acteurs de l'économie sociale et solidaire,
- Les bénéficiaires du RSA, salariés de ces structures de l'ESS
- Les territoires, avec le développement d'activités non délocalisables

Partenaires de l'action

- CRA, CUS, CRES
- Entreprises du secteur marchand

Période pour délibération du CG

- 2nd semestre 2012

Engagement 7 :

Le CG s'engage à renforcer l'insertion sociale et professionnelle



Action phare

EXPERIMENTER LE CONTRAT DE 7 HEURES PAR SEMAINE COMME NOUVEL OUTIL D'INSERTION POUR LES BENEFICIAIRES DU RSA ELOIGNES DE L'EMPLOI

Action n°
7/2

Objectifs

- Proposer une offre d'insertion nouvelle pour les bénéficiaires du RSA plus éloignés de l'emploi ;
- Expérimenter un dispositif de remobilisation par le biais d'une activité professionnelle ;
- Inscrire les bénéficiaires du RSA éloignés de l'emploi, dans une dynamique de parcours progressif vers l'activité

Étapes clés de mise en œuvre et échéancier

- Délibération de principe en assemblée plénière des 12 et 13 décembre 2011
- Mise en œuvre à partir de janvier 2012
- Bilan de la première année d'expérimentation en décembre 2012

Résultat attendu

- Prise de confiance en soi et autonomie des bénéficiaires du RSA concernés
- Inscription dans un parcours redynamisé
- Activation des dépenses passives de RSA

Cibles bénéficiaires de l'action du CG

- Bénéficiaires du RSA éloignés de l'emploi

Pilote de l'action (au sein du CG67)

- PAP/DIAS

Partenaires de l'action

- Opérateurs en charge de l'accompagnement socio-professionnel
- Etat (ministère de la solidarité, DREES, DARES, DIRECCTE)

Impact budgétaire prévisible

- Impact neutre (activation des dépenses passives)

Période pour délibération du CG

- 12 et 13 décembre 2011
- Décembre 2012 pour le bilan de la 1^{ère} année

Engagement 8 : le Conseil Général impulse les initiatives pour un logement adapté à chacun

Le Conseil Général s'attache à produire avec ses partenaires un habitat durable, plus économe en espace avec des formes plus denses, et plus économe en énergie. Il tient compte des besoins particuliers de logement spécifiques à chaque territoire et la politique départementale de l'habitat est adaptée progressivement aux territoires en s'appuyant sur les orientations définies à l'échelle de chaque SCOT.

Le Conseil Général conforte le rôle d' « autorité organisatrice de l'habitat » qu'il assure pour échanger et coordonner les objectifs des divers acteurs. Son réseau d'implantations et ses partenaires facilitent une diffusion d'information large sur l'habitat, grâce notamment aux points info'habitat 67 qui vont être déployés. Il devient ainsi la porte d'entrée naturelle en matière de politique publique de l'habitat dans les territoires.

Dans le cadre du Plan Départemental de l'Habitat, de nouvelles solutions plus adaptées aux besoins des habitants sont déployées à l'instar des résidences seniors et juniors, des Quartier + 67... L'offre de logement est adaptée pour différentes catégories de jeunes : étudiants, apprentis, jeunes couples, jeunes actifs, personnes en situation de handicap... Des réponses nouvelles sont imaginées pour pouvoir mettre plus facilement sur le marché les logements libérés par les seniors lors de leur départ, avec le développement d'une « agence immobilière à vocation senior » et le développement du pass résidentiel senior, avec le développement du bail à réhabilitation pour le parc ancien quitté par les seniors. Des formules nouvelles de logement intergénérationnel seront développées (logements de jeunes par les personnes âgées).

L'accompagnement du parcours résidentiel des ménages est renforcé et la mobilité facilitée dans la localisation, les statuts et les coûts du logement. Des programmes de rénovation énergétique des logements sont mis en place aussi bien sur le domaine locatif public que pour le secteur privé.

Les organismes HLM proches du Conseil Général sont mobilisés afin d'établir avec eux des feuilles de route en exploitant toutes leurs possibilités de financement.

Les actions en faveur de l'habitat et celles en faveur de l'insertion sont de mieux en mieux articulées : les aides aux ménages rencontrant des difficultés pour payer leurs factures d'énergie, la politique d'adaptation du parc social aux plus fragiles (loyers très sociaux, logement accessible aux personnes en situation de handicap) se poursuivent et se prolongent par l'accompagnement social.

Les professionnels du secteur social se forment à la problématique de la précarité énergétique. Des actions collectives d'information sur les bonnes pratiques pour économiser l'énergie sont mises en place sur les territoires à destination des publics en situation de précarité énergétique.

- ↳ adapter l'offre de l'habitat aux besoins de chaque territoire
- ↳ continuer à agir sur tous les volets de l'habitat
- ↳ positionner le Conseil Général en autorité organisatrice de l'habitat
- ↳ mettre en œuvre un plan d'action contre la précarité énergétique des ménages

Engagement 8 :

Le CG impulse les initiatives pour un logement adapté à chacun



Action phare

ADAPTER L'OFFRE DE L'HABITAT AUX BESOINS DE CHAQUE TERRITOIRE

Action n°
8/1

Objectifs

- Définir des priorités d'intervention au titre de l'habitat à l'échelle des SCoTs en tenant compte des contextes local et national (spécialisation de la politique départementale de l'habitat avec une expérimentation sur trois territoires de SCoT (Sélestat et sa Région, Alsace Bossue, Saverne) en 2012 puis généralisation en 2013 dans le cadre de la clause de révision du PDH) ;
- Doter le Département de nouveaux outils de référence permettant de mettre en œuvre la politique départementale de l'habitat :
 - constitution et déploiement du « portail habitat » sur Internet
 - déploiement des points Info'Habitat 67 dans les territoires afin de constituer des maisons de l'habitat
 - développement de formes de mobilisation des candidats à l'accès au logement (accession et locatif)
 - plan d'action concernant la lutte contre la précarité énergétique (voir volet aide à la personne à l'action 8/2)
 - développer le logement à coût de foncier abordable grâce au programme « Quartier plus 67 »
- Nouvelle convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat et de l'ANAH 2012-2017
- renforcement de l'attractivité du parc HLM hors CUS (lutte contre la vacance, politique d'attractivité d'une nouvelle clientèle, réhabilitation du parc HLM existant)
- expérimentation d'une charte de l'habitat durable permettant un nouveau zonage en Alsace
- adoption et mise en œuvre de la charte départementale de l'accessibilité visant au développement d'un habitat pour tous (universal design)
- développement de nouveaux modes d'habiter (auto promotion, appel à projet habitat intergénérationnel, résidence personnes valides et personnes en situation de handicap, appel à projet résidences senior, développement de forme souple d'habitat en direction des jeunes)
- nouveau dispositif en faveur de l'habitat traditionnel bas-rhinois

Etapes clés de mise en œuvre et échéancier

- Plénière de décembre 2011 : adoption des principes de territorialisation tels qu'indiqués ci-dessus et choix de 3 territoires « tests » (SCoT de Sélestat, SCoT de l'Alsace bossue et SCoT de Saverne)
- Adoption du programme local d'amélioration de l'habitat privé 2012 en janvier 2012 (maintien du soutien aux propriétaires occupants et priorisation pour les propriétaires bailleurs vers les SCoTs Alsace Bossue et Saverne)
- CP du 9 janvier 2012 Adoption de la nouvelle convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat et de l'ANAH
- Plénière de mars 2012 : mise en place d'outils opérationnels (AMO réhabilitation)
- De septembre 2011 à décembre 2012 : mises en œuvre des actions prioritaires (études de mutabilité du bâti sur les SCoTs de Saverne et de l'Alsace Bossue ; accompagnement du PLH de Sélestat, actions ciblées à Marckolsheim et Villé)
- De septembre 2011 à décembre 2012 : mises en œuvre d'actions spécifiques sur chacun des territoires de SCoT afin de tester des modalités de partenariat (ex. convention post-PLH avec Haguenau, conventions d'applications du PLUi valant PLH sur le territoire du SCotan, etc.) :
- Plénière de décembre 2012 : définition des orientations et priorités pour tous les territoires ainsi que du plan d'actions par territoire de SCoT.
- Généralisation en 2013 de la territorialisation de la politique départementale de l'habitat
- Février/mars 2013 : assises départementales de l'habitat
- Avril à juin 2013 : rencontres locales de l'habitat par SCoT
- Actualisation du Plan départemental de l'habitat (PDH) en décembre 2013

Résultat attendu

- Mise en œuvre du test sur 2 ou 3 territoires
- Atteinte des objectifs quantitatifs du PDH et de la convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat
- Définition d'objectifs et de leviers d'actions prioritaires sur chacun des SCoTs

Pilote de l'action (au sein du CG67)

- PAT/Direction de l'habitat

Impact budgétaire prévisible

- Maintien du budget prévu au PPI (plan pluriannuel d'investissement) (sauf pour volet habitat du CTAS)

Cibles bénéficiaires de l'action du CG

- Particuliers (réponse aux besoins d'habitat)
- Opérateurs (HLM et privés)
- Collectivités locales

Partenaires de l'action

- Opérateurs HLM et privés
- Syndicats mixtes de SCoT
- Communes et EPCI

Période pour délibération du CG

- Voir paragraphe sur étapes clefs

Engagement 8 :

Le CG impulse les initiatives pour un logement adapté à chacun



Action phare

CONTINUER A AGIR SUR TOUS LES VOILETS DE L'HABITAT

Action n°
8/2

Objectifs

- Définir pour chaque temps de la construction des outils opérationnels de la politique départementale de l'habitat en fonction des éléments du contexte national (notamment financier mais également réglementaire) et des opportunités
- 1ère étape – **planifier le développement du territoire** (SCOT, POS, PLU) ← **Les SDAUHs** (autorisation droit des sols et conseil en urbanisme et aménagement)
- 2ème étape – **Produire du foncier** abordable dans les zones à enjeux des SCOT ← **L'EPFL (établissement public foncier)** et la politique du Département (1,6 M€ mise à disposition du foncier et 5 M€ Quartiers plus 67)
- 3ème étape – **Aménager** ce foncier pour le rendre urbanisable ← Le **partenariat avec les aménageurs** et l'assistance à maîtrise d'ouvrage des SDAUHs
- 4ème étape – **Construire, réhabiliter, adapter et renouveler** les logements pour correspondre aux plus près aux besoins des tous les habitants ← Des interventions pour la construction, la réhabilitation (**parc privé et parc HLM**) et **l'accession sociale**. Des opérateurs spécialisés coordonnés (Viabitat 67) et conventions d'objectifs avec les autres bailleurs HLM – Partenariat avec le CAUE
- 5ème étape - **Favoriser le parcours résidentiel** de tous les bas-rhinois ← De l'information via **l'ADIL**
Des outils d'accompagnement dans le **PDALPD** (plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées : fonds de solidarité pour le logement, bureaux d'accès au logement, agence immobilière à vocation sociale HH gestion Alsace, etc.)
- Dans le cadre du SDAD (schéma départemental d'aménagement et de développement, articulant la vision régionale avec la vision de chaque SCOT, bien utiliser l'effet levier de l'habitat
- Prioriser l'intervention de l'EPFL sur les opérations d'habitat en cohérence avec le PDH
- Amplifier le partenariat avec les aménageurs et amplifier la culture de l'aménagement
- Etablir une charte de l'aménagement durable en Alsace
- Examiner la faisabilité de développer des outils d'aménagement dédiés comme les SPLA
- Atteindre les objectifs du PDH actualisé en 2013 : nombre de logements à produire dont les logements locatifs sociaux, l'accession sociale à la propriété et la réhabilitation du parc privé
- Informer et accompagner les collectivités, les opérateurs et les particuliers dans la mise en œuvre de leurs projets d'habitat dans une vision d'aménagement du territoire alsacien
- Mettre en place le portail habitat et développer ses services aux particuliers

Etapes clés de mise en œuvre et échéancier

- Déterminer en concertation avec les territoires de SCoT les outils opérationnels permettant d'atteindre els objectifs du Département en vue de la réalisation d'un aménagement durable équilibré à l'échelle départementale – Chaque année dans le cadre de la territorialisation
- Déployer les points Info'Habitat 67 dans le cadre d'un programme de maisons territoriales de l'habitat – Préfiguration en 2012 pour mise en œuvre en 2013 pour le premier site puis déploiement du programme
- Accompagner le développement des opérateurs spécialisés en cohérence avec les objectifs du Département au vu de son schéma d'aménagement régional (GIE Viabitat 67, EPFL, HH Gestion Alsace, opérateurs PIG, etc.)

Résultat attendu

- Atteinte des objectifs qualitatifs et quantitatifs du PDH
- Amélioration de la qualité du parc résidentiel
- Production d'opérations d'aménagement public conformes au PDH

Pilote de l'action (au sein du CG67)

- PAT/DH

Impact budgétaire prévisible

- Intégré au PPI

Cibles bénéficiaires de l'action du CG

- Services de l'Etat
- Collectivités locales
- Opérateurs HLM
- Opérateurs privés
- particuliers

Partenaires de l'action

- PAT/SDAUH
- EPFL
- GIE Viabitat 67
- Opérateurs des PIG
- CAUE
- ADIL
- HH Gestion Alsace

Période pour délibération du CG

- Décembre de chaque année pour les objectifs territorialisés

Engagement 8 :

Le CG impulse les initiatives pour un logement adapté à chacun



Action phare

POSITIONNER LE CG EN AUTORITE ORGANISATRICE DE L'HABITAT

Action n°
8/3

Objectifs

- Adopter la nouvelle convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat 2012-2017
- Préparer la demande de transfert de compétence dans le cadre de la collectivité unique et de l'acte III de la décentralisation dans les domaines suivants :
- **Aides à la pierre** avec la possibilité de déléguer à des EPCI ou des métropoles:
 - Zonage local (zonage HLM, zonage « Scellier »)
 - logement social : subvention, agrément, conventionnement, vente, niveau de loyer, plafonds de ressources
 - accession à la propriété : aides directes et agréments en faveur de l'accession sociale à la propriété (disposition existante dans les DOM)
 - aide à la réhabilitation au parc privé (ANAH y compris la définition du zonage) : subventions, plafonds de ressources, plafonds de loyer
 - aide à l'habitat rural
 - agrément des organismes HLM intervenant à l'échelle régionale
 - suivi des organismes HLM
 - la programmation infra régionale
- **Gestion du contingent réservataire de l'Etat sur le logement social** (le transfert n'est aujourd'hui possible uniquement pour des communes ou des EPCI) et **équilibre social du logement**
- **Responsabilité du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées** (coportage Etat/Département actuellement)
- **Agrément des programmes locaux de l'habitat**
- **Lutte contre le logement insalubre et indigne** (pouvoir de police du Préfet)
- **Mise en œuvre du droit au logement**
- **Accueil et habitat des gens du voyage**
- **Equilibre territorial dans le domaine de l'habitat et élaboration d'un programme régional de l'habitat**
- **Transfert de la compétence renouvellement urbain (ANRU)**

Etapes clés de mise en œuvre et échéancier

- Septembre à décembre 2012 : élaboration d'un texte à intégrer dans le projet de loi : travail conjoint PAT/DH, DAJ, MIPRO et MAPI puis validation par cabinet d'avocats – phase d'échanges avec services techniques de la Région et du Département du Haut-Rhin
- Demande d'AMO juridique juin/août 2012
- Début 2013 : intégration au texte de loi créant la collectivité unique
- Application en 2014

Résultat attendu

- Transfert de compétence « habitat » au Département

Cibles bénéficiaires de l'action du CG

- Services de l'Etat
- Collectivités locales
- Opérateurs HLM
- Opérateurs privés
- particuliers

Pilote de l'action (au sein du CG67)

- PAT/DH

Impact budgétaire prévisible

-

Partenaires de l'action

- Services de l'Etat (DGALN)

Période pour délibération du CG

- CP de janvier 2012 : adoption de la convention de délégation des aides à la pierre 2012-2017
- CP d'avril et juin 2012 adoption des avenants 2012 (parc privé et avenant général)
- CP mi 2012 sur les avenants de clôture et 2012
- Juin à août CP pour lancement d'un marché juridique
- Début 2013 : adoption du périmètre de la demande de transfert de compétence « habitat »

Engagement 8 :

Le CG impulse les initiatives pour un logement adapté à chacun



Action phare

METTRE EN ŒUVRE UN PLAN D'ACTION CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE DES MENAGES

Action n°
8/4

Objectifs

- Mettre en place un plan d'actions coordonné relatif à la lutte contre la précarité énergétique concernant à la fois l'**habitat** et l'**habitant**, la précarité énergétique intéressant les ménages (locataires et propriétaires occupants) consacrant plus de 10 % de leurs ressources à l'énergie dans leur logement :
 - s'agissant de l'**habitat**
 - amplifier la réhabilitation énergétique du parc HLM (en exploitant l'étude menée par l'AREAL sur l'état de consommation énergétique du parc HLM, en mettant en place une mission de conseil énergétique)
 - accompagner les locataires des opérations d'habitat social neuves ou en cours de réhabilitation pour les former à occuper leur logement sur la dimension énergétique
 - améliorer le repérage des propriétaires occupants dans le cadre d'un nouveau programme d'intérêt général Renov'Habitat 67 territorialisé
 - mobiliser les outils financiers sur la base d'un objectif de 260 ménages par an grâce aux fonds de l'ANAH, du programme « habiter Mieux », du Département, des collectivités locales et du Warm front 67 ainsi que dans le cadre de la convention avec les fournisseurs d'énergie
 - suivre la consommation dans le temps d'opérations neuves ou réhabilitées
 - intervenir de façon systématique sur les adresses d'immeubles présentant une occurrence élevée de sollicitation sur les impayés d'énergie
 - s'agissant de l'**habitant**
 - Informer les Bas-Rhinois sur les dispositifs existants et les bons gestes qui concourent aux économies d'énergie (mobiliser les opérateurs associatifs, organiser des réunions d'informations territorialisées) ;
 - créer un outil d'information sur les bons gestes communs à tous els opérateurs (fournisseurs d'énergie, organismes HLM, collectivités locales).
 - Former 100 professionnels du secteur social à la problématique de la précarité énergétique ;
 - Favoriser la mise en place d'actions collectives sur les territoires à destination des publics en situation de précarité énergétique ;
 - Apporter une aide financière à des personnes en précarité pour le paiement de leurs factures d'énergie via le Fonds de Solidarité Logement, dans le cadre d'une action d'accompagnement social (objectif de 100 ménages par an)

Etapes clés de mise en œuvre et échéancier

- Réviser la charte de l'accompagnement social lié au logement : mars 2012
- Mettre en place un nouveau suivi animation des programmes d'intérêt général Renov'Habitat 67 : avril 2012
- Former les travailleurs sociaux : juin-juillet 2012 puis septembre 2012
- Mettre en place un guide à destination des usagers : novembre 2012
- Sensibiliser les locataires à la bonne gestion énergétique de leur appartement : A partir de novembre 2012
- Développer les actions collectives sur les territoires à partir de novembre 2012
- Mettre en place un dispositif d'aide financière à titre préventif par le Fonds de Solidarité Logement : 2^{ème} semestre 2012
- Mettre en place des réunions publiques à partir de fin 2012

Résultat attendu

- Limiter les impayés d'énergie
- Formation de 100 travailleurs sociaux
- Eviter les mesures de coupures d'électricité par les fournisseurs
- Réhabilitation de 460 logements privé/an avec un gain de 30 % de consommation énergétique

Co Pilotes de l'action (au sein du CG67)

- PAP/DIAS et PAT/DH

Impact budgétaire prévisible

- A déterminer (dans le cadre du budget du FSL pour les aides financières)
- Suivi animation de 0.75M€/an
- Crédits ANAH et FART de l'ordre de 2.5 M€/an
- AMO énergétique de 0.3M€/an

Cibles bénéficiaires de l'action du CG

- Grand public
- Ménages défavorisés
- Bailleurs HLM
- Propriétaires occupants
- Propriétaires bailleurs

Partenaires de l'action

- Fournisseurs d'énergie
- CCAS
- Associations habilitées FSL
- Bailleurs sociaux

Période pour délibération du CG

- Mars 2012 : adoption de la charte de l'accompagnement social lié au logement
- Octobre 2012 : mission de conseil énergétique
- Programme local d'amélioration de l'habitat chaque année en janvier

Engagement 9 : le Conseil Général facilite les déplacements quotidiens

Une offre de transport diversifiée et optimisée, correspondant aux besoins des habitants et des activités, permet de privilégier le mode le plus pertinent pour chaque déplacement. Les politiques de déplacements intègrent l'objectif de réduction des consommations d'énergies liées aux transports et de diminution de gaz à effet de serre. Le Conseil Général a rendu l'offre de transport interurbain plus attractive avec la mise en place d'une tarification unique à 2€ et assure la promotion de son usage. Il est nécessaire de répondre encore mieux aux besoins en optimisant l'offre, tant pour assurer un usage pertinent et plus rapide par le transport en commun que pour maîtriser les coûts de revient pour la collectivité. Cette action sera menée lors du renouvellement des contrats de transport et menée en concertation avec les territoires.

L'attractivité des transports repose aussi sur une offre de transport à la demande souvent mise en place par les territoires ; le soutien de cette offre par le Conseil Général permettra d'établir un cadre de référence commun pour un meilleur maillage du territoire et un rabattement vers les lignes du réseau 67. Le TSPO (Transport en Site Propre Ouest) sera réalisé avec une ouverture de la 1^o phase en 2014 et sa finalisation sur l'intégralité du tracé pour 2016.

La qualité du réseau d'infrastructures routières est maintenue et des projets d'amélioration du réseau sont réalisés pour en accroître le niveau de sécurité et de fluidité. Il s'agit notamment de fiabiliser et diffuser les informations routières en temps réel afin de fluidifier et sécuriser le trafic. La création d'aires de covoiturage favorise également le partage des véhicules.

Le plan vélo 2020 est mis en œuvre en mettant l'accent sur les déplacements utilitaires, la valorisation touristique et l'implication des structures et acteurs locaux, avec la connexion des itinéraires avec les régions voisines, et une signalisation homogène des itinéraires (vision Alsace).

- optimiser et rendre attractifs les transports interurbains et réaliser le TSPO
- établir et mettre en œuvre le schéma directeur « route intelligente »
- mettre en œuvre le schéma directeur des aires de covoiturage
- mettre en œuvre le plan vélo 2020
- accompagner le développement des transports à la demande

Engagement 9 :

Le CG facilite les déplacements au quotidien



Action phare

OPTIMISER ET RENDRE ATTRACTIFS LES TRANSPORTS INTERURBAINS ET REALISER LE TSPO

Action n°
9/1

Objectifs

- Optimiser et rendre attractifs les transports interurbains
- Vérifier la pertinence des dessertes du Réseau 67 mises en œuvre depuis le 1^{er} septembre 2008
- Ajuster l'offre de transport selon la fréquentation non scolaire
- Préciser le mode de contractualisation pour les lignes de transports
- Préparer le renouvellement massif des contrats (hors DSP du bassin de Strasbourg) à l'échéance du 1^{er} septembre 2013
- Réaliser le TSPO
- Réaliser la 1^{ère} phase du TSPO en secteur interurbain entre Ittenheim et Wasselonne pour 2014
- Finaliser le TSPO sur l'intégralité du tracé pour 2016
- Engager les réflexions sur l'amélioration de la desserte Strasbourg – Truchtersheim
- Etudier et analyser l'articulation entre le TSPO et l'urbanisme

Etapes clés de mise en œuvre et échéancier

- Fin 2011 : présentation du diagnostic
- Début 2012 : travail sur les ajustements et perspectives
- Juin à septembre 2012 : approbation du plan d'action pour les nouveaux marchés de transports
- Septembre 2013 : nouveaux contrats d'exploitation
- 2012 – 2013 : travaux de la 1^{ère} phase du TSPO
- 2014 : ouverture de la 1^{ère} phase du TSPO avec nouvelle offre de transport sur l'ensemble de l'axe

Résultat attendu

- Maintenir des dessertes interurbaines dans les secteurs pertinents de clientèle
- Optimiser l'offre de transport et l'adapter aux besoins
- Améliorer les conditions de déplacements à l'Ouest de Strasbourg
- Accroître la part modale des Transports en commun

Cibles bénéficiaires de l'action du CG

- Particuliers
- Entreprises

Pilote de l'action (au sein du CG67)

- PAT/DM en lien avec les Territoires

Partenaires de l'action

- Communes et EPCI
- Prestataires du transport

Impact budgétaire prévisible

- Ne pas accroître la masse budgétaire actuelle pour l'exploitation des lignes du Réseau 67
- TSPO : 23,1 M€ inscrits au PPI 2012-2016

Période pour délibération du CG

- Décembre 2012 pour l'évaluation du Schéma des Transports

Engagement 9 :

Le CG facilite les déplacements au quotidien



Action phare

ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS A LA DEMANDE (TAD)

Action n°
9/2

Objectifs

- Etablir un cadre de référence commun à l'ensemble des TAD mis en œuvre
- Mutualiser les offres en transport public : TAD des communautés de communes, services de substitution pour personnes handicapées du Réseau 67 et transport d'élèves/étudiants handicapés

Etapes clés de mise en œuvre et échéancier

- Déployer le cadre de référence commun au fur et à mesure du renouvellement des délégations de compétence du CG aux communautés de communes
- Insérer ces nouvelles dispositions dans les réflexions relatives à l'évaluation des lignes du Réseau 67 (perspective 2013)

Résultat attendu

- Intégrer l'offre des TAD dans celle des transports publics existants
- Renforcer le maillage du territoire, sans déployer des lignes du Réseau 67 peu fréquentées

Cibles bénéficiaires de l'action du CG

- Population
- Communes

Pilote de l'action (au sein du CG67)

- PAT/DM en lien avec les Territoires

Partenaires de l'action

- EPCI

Impact budgétaire prévisible

- Maintenir une enveloppe budgétaire globalement stable pour les transports

Période pour délibération du CG

- Décembre 2012 (en rapport avec l'évaluation du schéma directeur des transports et des déplacements)

Engagement 9 :

Le CG facilite les déplacements au quotidien



Action phare

ETABLIR ET METTRE EN ŒUVRE LE SCHEMA DIRECTEUR « ROUTE INTELLIGENTE »

Action n°
9/3

Objectifs

Route Intelligente = comptages + radio numérique + information usagers (temps réel + temps différé) + stations météo + caméras + PMV + etc...

- Aider au déplacement pour les usagers, pour fluidifier le trafic routier sur le réseau existant
- Fiabiliser les informations routières et s'approcher du temps réel de déplacement
- Accroître la sécurité des usagers
- Favoriser le transport multimodal
- Déployer un réseau radio multifonctions, éventuellement mutualisé avec le CG68
- Création à terme d'un centre d'ingénierie et de gestion du trafic international commun à plusieurs gestionnaires (Strasbourg/Ortenau-Kreis)

Etapes clés de mise en œuvre et échéancier

- 2ème semestre 2011 : valider la technologie radio en ayant étudié la coordination avec le CG68 et la RA
- 2013 et 2014 : déployer le réseau radio, opérationnel pour l'hiver 2014/2015
- 2011 à 2014 : mener des expérimentations diverses, bilans, choix stratégiques, puis déploiements éventuels
- 2012 : valider le plan d'action du schéma directeur route intelligente
- Fin 2013 : développer et mettre en place de nouveaux équipements dynamiques
- A partir de 2014 : montée en puissance des services proposés aux usagers et exploitants

Résultat attendu

- Disposer d'un outil de communication performant
- Bénéficier d'informations en temps réel sur le trafic routier
- Améliorer la connaissance de notre réseau routier
- Augmenter la sécurité des usagers
- Réduire les délais d'intervention
- Informer sur le transport multimodal

Cibles bénéficiaires de l'action du CG

- Usagers
- Collectivités
- Exploitants routiers et transports

Pilote de l'action (au sein du CG67)

- PAT/DR

Partenaires de l'action

- CG 68, RA
- Tous les exploitants routiers (SANEF, DIR, CUS, services routiers allemands)
- Opérateurs GPS, radios locales

Impact budgétaire prévisible

- Consolidation du budget investissement au PPI

Période pour délibération du CG

- Décembre 2012 : validation du Schéma Directeur Route Intelligente

Engagement 9 :

Le CG facilite les déplacements au quotidien



Action phare

METTRE EN ŒUVRE LE SCHEMA DIRECTEUR DES AIRES DE COVOITURAGE

Action n°
9/4

Objectifs

- Renforcer l'usage du covoiturage grâce aux aires et au site internet www.bas-rhin.fr/covoiturage pour permettre aux covoitureurs de se retrouver et de stationner des VL
- Identifier les sites pouvant potentiellement recevoir une aire de covoiturage, en complément des sites existants mis en œuvre par le CG67, pour offrir une couverture à l'échelle départementale
- Aménager les sites de stationnement

Etapes clés de mise en œuvre et échéancier

- Mars 2012 : Présentation du diagnostic et des 1ers éléments de réflexion sur la stratégie ; validation de la stratégie de maillage
- Printemps 2012 : orientations, enjeux et perspectives
- Été et automne 2012 : concertation avec les SCOTs et les élus départementaux
- Décembre 2012 : approbation du schéma directeur

Résultat attendu

- Proposer une alternative à l'autosolisme
- Mettre en relation des covoitureurs à travers le site internet dédié
- Permettre d'atténuer la circulation automobile
- Réduire les GES

Cibles bénéficiaires de l'action du CG

- Particuliers
- Entreprises

Pilote de l'action (au sein du CG67)

- PAT/DM

Partenaires de l'action

- Communes et EPCI
- Scots
- Gestionnaire de voirie, dont SANEF (A4)

Impact budgétaire prévisible

- Limiter les investissements au strict nécessaire
- Dépenses d'investissement de l'ordre de 200 k€/an inscrites au PPI

Période pour délibération du CG

- Décembre 2012

Engagement 9 :

Le CG facilite les déplacements au quotidien



Action phare

METTRE EN ŒUVRE LE PLAN VELO 2020

Action n°
9/5

Objectifs

- Favoriser et développer l'usage de la bicyclette
- Consolider le réseau cyclable, toutes maîtrises d'ouvrage confondues
- Etablir, valider et mettre en œuvre le schéma directeur de jalonnement cyclable
- Accompagner la mise en valeur touristique du réseau cyclable et renforcer l'information sur les itinéraires (cartes, ...)
- Articuler les itinéraires avec ceux des régions voisines

Etapes clés de mise en œuvre et échéancier

- 2012 : établissement et diffusion de cartes cyclables nouvelles et détaillées
- 2012 : validation du schéma directeur de jalonnement cyclable
- 2012 à 2015 : étendre l'application mobile développée en 2011 pour l'IC du canal de la Bruche
- Poursuivre la réalisation d'infrastructures cyclables
- Accompagner les communautés de communes ou communes pour la réalisation d'aménagements locaux, dans le cadre des contrats de territoire

Résultat attendu

- Nouvelles cartes des aménagements cyclables du Bas-Rhin
- Augmentation de la part modale du vélo dans les déplacements des bas-rhinois

Cibles bénéficiaires de l'action du CG

- Cyclistes pour liaisons domicile-travail et pour activités de loisirs-tourisme
- Communes et CDC

Pilote de l'action (au sein du CG67)

- PAT/DR

Partenaires de l'action

- EPCI
- ADT67

Impact budgétaire prévisible

- Budget « routes » et subventions à la voirie communale, au total environ 3 M€/an

Période pour délibération du CG

- 2^{ème} semestre 2012 pour le schéma directeur

Engagement 10 : le Conseil Général s'engage pour un accès de tous au Très Haut Débit

Le maillage du territoire pour bénéficier du Très Haut Débit est un objectif majeur. En lien avec la Région et le Département du Haut-Rhin, un schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) sur l'accès au Très Haut Débit est en cours pour assurer un équipement THD de l'ensemble du département. De 2012 à 2020 un maximum de zones d'activités et de sites publics seront connectés. Après 2020, la totalité de la population alsacienne devra être raccordée au très haut débit. Cette action est menée en étroite concertation avec les EPCI et les communes, tant pour l'organisation des compétences que pour le montage de la maîtrise d'ouvrage et du plan de financement.

Le Conseil Général du Bas-Rhin favorise l'émergence de tiers lieux dédiés au télétravail : télé-centres, bureaux partagés. Les télé-centres pourraient être labellisés pour faciliter leur mise en réseau, la diffusion des bonnes pratiques et le retour d'expérience.

- assurer le maillage numérique du territoire avec le réseau à Très Haut Débit
- favoriser le télé-travail

Engagement 10 :

Le CG s'engage pour un accès de tous au très Haut Débit



Action phare

ASSURER LE MAILLAGE NUMERIQUE DU TERRITOIRE AVEC LE RESEAU A TRES HAUT DEBIT

Action n°
10/1

Objectifs

- Favoriser l'attractivité et l'équité des territoires en pilotant une démarche d'équipement à long terme en très haut-débit
- Bâtir un document opérationnel de moyen/long terme décrivant une situation à atteindre en matière de couverture numérique
- Arrêter des orientations sur les actions publiques à mettre en œuvre pour accélérer l'atteinte des objectifs ou simplement permettre de les atteindre.
- Profiter des opportunités du Grand Emprunt pour mettre en œuvre un réseau d'initiative publique pour compléter la couverture territoriale de l'Alsace, au-delà des communes qui ont fait l'objet d'une manifestation d'intérêt par les opérateurs privés (dites « zones denses »)
- Engager la phase opérationnelle à court terme, en lien avec la Région Alsace et le Haut-Rhin

Etapes clés de mise en œuvre et échéancier

- Dès le démarrage du projet THD, une action forte devra être menée en direction des zones d'activités et des principaux établissements publics pour les desservir en fibre optique, ainsi que vers le grand public sur les zones les moins couvertes en haut débit
- Pas d'action spécifique sur les communes concernées par le déploiement des opérateurs privés, mais avec une grande vigilance sur la concrétisation effective des intentions de déploiement des opérateurs privés
- Un déploiement de la fibre optique vers les habitations optimisé, en s'appuyant dans la mesure du possible sur les réseaux câblés publics existants
- Une action transitoire de montée en débit (NRA-MED, fibre entre le central téléphonique et le sous-répartiteur) lorsque le coût à la prise vers l'habitation est trop élevé
- La maîtrise d'ouvrage pourrait être portée par le Département, la Région ou par une structure inter-collectivités dédiée type syndicat mixte ouvert permettant d'y intégrer les EPCI volontaires

Résultat attendu

- 2012-2020 :
 - Connecter le maximum de ZA et de sites publics au THD
- Après 2020 : atteindre 100 % de la population alsacienne raccordée au THD

Pilote de l'action (au sein du CG67)

- PAT/DM

Impact budgétaire prévisible

- Phase 1 (2012-2018) : de 3 à 5 M€/an

Cibles bénéficiaires de l'action du CG

- Toutes les communes non desservies par les opérateurs privés
- Priorités : les entreprises dans les ZA, les sites d'enseignement
- Etablissements publics

Partenaires de l'action

- Région Alsace
- Département du Haut-Rhin
- Communes et EPCI

Période pour délibération du CG

- Approbation des principes du SDTAN : décembre 2011
- Adoption du SDTAN : mars 2012
- Finaliser les études en 2013
- Bâtir les partenariats avec la Région, les EPCI et les communes en 2013
- Programme annuels : sessions budgétaires

Engagement 10 :

Le CG s'engage pour un accès de tous au Très Haut Débit



Action phare

FAVORISER LE TELETRAVAIL

Action n°
10/2

Objectifs

- Renforcer la territorialisation des services du Département
- Contribuer à la réduction des gaz à effet de serre, notamment en réduisant les trajets domicile-travail
- Améliorer les conditions de travail (réduction du temps de transport domicile-travail et/ou différents sites de travail)
- Améliorer l'efficacité des organisations, notamment en encourageant de nouveaux modes de travail

Etapes clés de mise en œuvre et échéancier

- Etude du concept de télétravail et benchmarking de démarches équivalentes, en particulier celles d'autres Conseils Généraux
- Définition des objectifs de la collectivité en matière de télétravail et étude des potentialités internes
- Expérimentation d'un projet pilote de télétravail au sein des services du Département

Résultat attendu

- Mise en place, suivi et évaluation d'un projet pilote interne au Département
- Cohérence du projet avec la politique Développement Durable du Conseil Général et plus particulièrement en lien avec l'Agenda 21, le Plan Climat Energie Territorial et le Plan de Déplacement d'Administration

Pilote de l'action (au sein du CG67)

- PDT/DETI

Impact budgétaire prévisible

- Non déterminé à ce jour

Cibles bénéficiaires de l'action du CG

- Agents du Département

Partenaires de l'action

- PAT (en lien avec le SDAN) ; PAP ; PEP ; Pôle Fonctionnel
- ADIRA/ADEC (expertise technique)

Période pour délibération du CG

- 2^{ème} semestre 2012 pour une expérimentation

Engagement 11 : le Conseil Général s'engage à maintenir et développer des services de proximité pour les habitants

L'accueil des jeunes enfants scolarisés dans le primaire, sous la forme de garde collective dans des structures périscolaires en sus de l'action des assistantes maternelles, est un besoin récent qui nécessite des réponses locales, souvent intercommunales en lien avec des regroupements pédagogiques. Le Conseil Général intègre dans son dispositif l'aide pour faciliter la création de ces équipements.

L'accès à la lecture et l'expression artistique se renouvellent grâce à des démarches innovantes ou à des projets portés par des acteurs des territoires. Le Conseil Général mobilise le potentiel d'animation et d'entraînement de la BDBR, soutient les propositions artistiques et les lieux de diffusion.

Pour des équipements en proximité avec les lieux de vie, le Conseil Général apporte un concours majeur aux communes et EPCI pour la création d'équipements structurants et de services de qualité pour la population. La nouvelle génération de contrats de territoire concentrera les efforts des communes, des intercommunalités et du Conseil Général sur des priorités partagées. Les contrats de territoire contribuent également à un aménagement équilibré du territoire en cohérence avec les politiques départementales et avec les orientations des SCOTs. Ils ont vocation à faire levier sur les projets structurants des territoires et sont un outil pour renforcer la mutualisation des équipements et la prise en compte des enjeux de maîtrise du foncier.

- ➔ soutenir l'accueil des enfants en structures périscolaires (aide à l'équipement)
- ➔ rapprocher l'offre de lecture publique, artistique et patrimoniale des publics, même les plus éloignés
- ➔ conforter un soutien aux propositions artistiques innovantes, créatives, au plus proche des tendances émergentes
- ➔ consolider un réseau dense de diffusion culturelle avec un double souci d'exigence artistique et de diversité culturelle
- ➔ déployer les Contrats de Territoire 2^e génération avec les EPCI

Engagement 11 :

Le CG s'engage à maintenir et développer des services de proximité pour les habitants



Action phare

SOUTENIR L'ACCUEIL DES ENFANTS EN STRUCTURES PERISCOLAIRES (AIDE A L'EQUIPEMENT)

Action n°
11/1

Objectifs

- Contribuer au développement des territoires ruraux par le renforcement de l'offre de garde collective des enfants scolarisés dans le primaire
- Inciter à la mutualisation des équipements périscolaires notamment dans le cadre des regroupements pédagogiques intercommunaux
- Proposer une révision en profondeur des critères d'intervention du Conseil général.

Etapes clés de mise en œuvre et échéancier

- Sur la base d'un état des lieux partagé avec les partenaires (PAP, PMI, CAF...) redéfinir le dispositif d'aide aux collectivités territoriales (intercommunalités de préférence).
- Simulations financières sur la base des projets recensés dans les contrats de territoires.
- Débat en commission des sports
- Avis des services partenaires (PAP – SEI...)
- Délibération du Conseil Général du Bas-Rhin

Résultat attendu

- Vote d'un nouveau dispositif d'intervention
- Simplification du dispositif
- Améliorer la lisibilité et la visibilité du soutien départemental
- Maîtrise budgétaire

Pilote de l'action (au sein du CG67)

- PEP/DJS/SdS

Impact budgétaire prévisible

- A déterminer

Cibles bénéficiaires de l'action du CG

- Familles
- Intercommunalités

Partenaires de l'action

- Intercommunalités
- CAF
- DRJSCS – DDCS

Période pour délibération du CG

- Décembre 2012

Engagement 11 :

Le CG s'engage à maintenir et développer des services de proximité pour les habitants



Action phare

RAPPROCHER L'OFFRE DE LECTURE PUBLIQUE, ARTISTIQUE ET PATRIMONIALE DES PUBLICS, MEME LES PLUS ELOIGNES

Action n°
11/2

Objectifs

- Impulser et accompagner le réseau de lecture publique, artistique et patrimoniale dans ses projets destinés aux publics éloignés
- Elaborer une offre de formation dédiée aux problématiques des publics éloignés ou empêchés
- Nouer des liens pérennes avec des structures intervenant dans le champ de la lecture, de l'éducation artistique et du patrimoine, en vue d'articuler les actions sur les territoires
- S'appuyer sur les porteurs de projets locaux et les bénévoles

Etapes clés de mise en œuvre et échéancier

- 2012 : Partenariat avec l'association Lire et Faire Lire
- Expérimentation de projets lecture publique Enfance-Famille dans les UTAMS
- Coopération interne entre la BDBR et les services du PAP
- Développer l'action culturelle et patrimoniale destinée aux publics ne venant pas aux Archives (actions sur le territoire), une fois réalisé l'emménagement dans le nouveau bâtiment (2013)

Résultat attendu

- Avoir une offre culturelle en direction des publics en difficulté
- Valoriser la culture des personnes en difficulté
- Favoriser les partenariats locaux associant bibliothèques publiques et services d'aide à la personne

Cibles bénéficiaires de l'action du CG

- Enfant et parents des UTAMS (notamment PMI)
- Bénéficiaires du RSA
- Jeunes en difficulté
- populations éloignées des grandes villes, ou empêchées (maisons de retraite)

Pilote de l'action (au sein du CG67)

- PEP

Partenaires de l'action

- PAP
- Partenaires (Lire et faire Lire, Crapt Carli)

Impact budgétaire prévisible

- Budget fonctionnement de la BDBR (notamment lignes formation animation)
- Budget de fonctionnement des AD (action culturelle)

Période pour délibération du CG

- 2013

Engagement 11 :

Le CG s'engage à maintenir et développer des services de proximité pour les habitants



Action phare

CONFORTER UN SOUTIEN AUX PROPOSITIONS ARTISTIQUES INNOVANTES, CREATIVES, AU PLUS PROCHE DES TENDANCES EMERGENTES

Action n°
11/3

Objectifs

- Recentrer le soutien financier du département en direction d'initiatives artistiques innovantes, économiquement viables et porteuses d'emploi
- Soutenir des initiatives et des propositions artistiques en direction des publics cibles du département
- Encourager les modes d'expressions émergents
- Conforter les interventions du département en direction des musiciens et des publics des musiques actuelles.
- Contribuer à l'aménagement artistique du territoire

Etapes clés de mise en œuvre et échéancier

- Dispositif Pass' Jeunes Artistes (première édition en 2011 – lancement de l'édition 2012 fin février). Choix des lauréats 2012 en juin 2012. Evaluation du dispositif après 3 années de fonctionnement fin 2013.
- Poursuivre l'accompagnement des centres de ressources musiques actuelles et favoriser les actions partenariales inter CRMA
- Mettre en œuvre le schéma départemental de développement des enseignements artistiques (favoriser la créativité)
- Mettre en place les appels à projet en direction de compagnies et d'ensembles musicaux pour favoriser la créativité
- Contribuer à la structuration de jeunes compagnies

Résultat attendu

- Amélioration de la lisibilité de l'intervention du département en faveur des jeunes artistes ;
- Implication des établissements d'enseignement artistique et augmentation des pratiques ;
- Professionnalisation des artistes ;
- Favoriser la relation entre artistes professionnels et amateurs.

Cibles bénéficiaires de l'action du CG

- Ensemble des bas-rhinois avec une attention particulière pour les jeunes de 10 à 25 ans

Pilote de l'action (au sein du CG67)

- PEP/SDA

Partenaires de l'action

- Le Vaisseau
- CRMA
- ADIAM 67 et établissement d'enseignements artistiques
- Compagnies et structures culturels (Relais, établissements de diffusion,...)

Impact budgétaire prévisible

- Utilisation des lignes budgétaires existantes

Période pour délibération du CG

- Validé dans le cadre des orientations 2011 – 2014 de la Politique culturelle du Conseil Général le 25/10/2010

Engagement 11 :

Le CG s'engage à maintenir et développer des services de proximité pour les habitants



Action phare

CONSOLIDER UN RESEAU DENSE DE DIFFUSION CULTURELLE AVEC UN DOUBLE SOUCI D'EXIGENCE ARTISTIQUE ET DE DIVERSITE CULTURELLE

Action n°
11/4

Objectifs

- Rendre accessible et de manière équitable une offre culturelle et artistique diversifiée à l'ensemble des bas-rhinois
- Soutenir des lieux de diffusion respectant un cahier des charges départemental
- Coordonner l'aménagement culturel dans les territoires
- Développer l'éducation à l'image dans les collèges du Bas-rhin

Etapes clés de mise en œuvre et échéancier

- Mettre en réseau les différents acteurs culturels locaux (expérimentation Alsace Bossue 2011 – 2013)
- Contractualisation avec les Relais culturels sur la base d'un cahier des charges actualisé (2012 – 2014). Les nouveaux contrats d'objectifs ont été validés par la commission permanente le 10 mai 2012 et sont en cours de signature
- Adoption en janvier 2012 d'un contrat d'objectifs avec Alsace Cinéma (période 2012 – 2014) qui concerne le dispositif « collège au cinéma » (43 collèges concernés – 4700 collégiens)
- Poursuite de la mise en œuvre de la charte des festivals du Bas-rhin (Evaluation prévue fin 2013)

Résultat attendu

- Formation et élargissement des publics aux propositions artistiques dans les lieux de proximité
- Meilleure implication territoriale des festivals (avec les associations, collectivités, artistes, réseaux,...)

Cibles bénéficiaires de l'action du CG

- Tous les Bas-rhinois

Pilote de l'action (au sein du CG67)

- PEP/SDA

Partenaires de l'action

- BDBR
- Relais culturels et associations culturelles
- Etablissement d'enseignements artistiques
- Communautés de Communes
- DMCG

Impact budgétaire prévisible

- Utilisation des lignes budgétaires existantes

Période pour délibération du CG

- Validé dans le cadre des orientations 2011 – 2014 le 25/10/2010

Engagement 11 :

Le CG s'engage à maintenir et développer des services de proximité pour les habitants



Action phare

**DEPLOYER LES CONTRATS DE TERRITOIRES
2° GENERATION AVEC LES COMMUNES ET LES
EPCI**

Action n°
11/5

Objectifs

- Mise en œuvre d'une 2^{ème} génération de contrats de territoires visant à soutenir davantage les actions s'inscrivant dans le cadre des priorités partagées, en cohérence avec les orientations des Scots ;
- Elaborer un nouveau guide de référence des interventions départementales articulé à la contractualisation.

Etapas clés de mise en œuvre et échéancier

- Communication au sein des territoires au cours du 2^{er} trimestre 2012 sur les orientations du nouveau cadre de contractualisation ;
- Adoption par la plénière du 25 juin 2012 du rapport relatif au cadre méthodologique général de la 2^{ème} génération de contrats ;
- Adoption à la plénière d'octobre 2012 du rapport relatif au nouveau guide de référence applicable aux nouveaux contrats ;
- D'ici fin 2012, adoption de deux rapports portant sur le soutien à l'ingénierie locale et la mise en œuvre des crédits d'animation territoriale ;
- Mise en œuvre progressive du nouveau cadre des contrats à partir du 1er janvier 2013 ;
- D'ici la création de la collectivité unique : préparer la future politique de développement local du Conseil d'Alsace.

Résultat attendu

- Favoriser la mise en œuvre de projets de territoire répondant aux 6 critères du « construire-ensemble » (cohérence – convergence, pertinence, effet levier pour le développement des territoires, équité – solidarité, subsidiarité et mutualisation)
- Développer une approche partenariale organisée reposant sur des objectifs partagés avec les territoires afin d'ériger le Département en assembleur et partenaire des territoires.
- Privilégier la dimension qualitative dans la sélection de projets structurants durables

Pilote de l'action (au sein du CG67)

- PDT-DETI et Pôles + DMCG

Impact budgétaire prévisible

- Maintien de l'effort financier en direction des Communautés de communes et des communes

Cibles bénéficiaires de l'action du CG

- Communes, Communautés de communes, syndicats spécialisés
- Bas-rhinois usagers des services publics

Partenaires de l'action

- Cocontractants (communes, intercommunalités, syndicats spécialisés)

Période pour délibération du CG

- Juin 2012 : examen par la plénière du rapport relatif au cadre des nouveaux contrats
- Octobre 2012 : rapport en plénière proposant l'adoption du guide de référence
- D'ici fin 2012 : examen par la plénière d'un rapport relatif aux modalités de soutien à l'ingénierie locale et la mise en œuvre des crédits d'animation territoriale

Engagement 12 : le Conseil Général s'engage à renforcer le rayonnement européen de Strasbourg

Les fonctions métropolitaines et européennes de Strasbourg sont essentielles pour l'effet d'entraînement qu'elles donnent au Bas-Rhin et à l'Alsace. Strasbourg est une ville européenne qui renforce son attractivité et son rayonnement dans le Rhin Supérieur. Le développement de ses fonctions métropolitaines (Palais de la Musique et des Congrès, parc des expositions,...) est soutenu, en particulier grâce au contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise et au contrat triennal « Strasbourg capitale européenne ».

Le soutien à l'enseignement supérieur et la recherche, notamment appliquée, favorise les retombées économiques de la recherche et du développement sur le territoire alsacien. L'accessibilité aérienne et ferroviaire à grande vitesse de Strasbourg est un élément majeur de son rôle européen.

- **aider au développement de fonctions métropolitaines de Strasbourg (PMC, PEX,...)**
- **appuyer les projets facilitant l'accessibilité ferroviaire et aérienne de Strasbourg**
- **soutenir l'université et la recherche**

Engagement 12 :

Le CG s'engage à renforcer le rayonnement européen de Strasbourg



Action phare

AIDER AU DEVELOPPEMENT DE FONCTIONS METROPOLITAINES DE STRASBOURG (PMC, PEX, ...)

Action n°
12/1

Objectifs

- Conforter les fonctions métropolitaines de l'agglomération strasbourgeoise
- Préserver et promouvoir le statut de Strasbourg en tant que capitale européenne et siège du Parlement
- Valoriser et rendre lisible le soutien constant et déterminant du Conseil Général

Etapes clés de mise en œuvre et échéancier

- Signature le 1^{er} avril 2010 du Contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise 2009-2014
- Révision à mi-course du contrat de territoire (assemblée plénière du 25 juin 2012)
- Validation en cours du Contrat triennal Strasbourg capitale européenne 2012-2014

Résultat attendu

- Consolidation de la vocation européenne de Strasbourg (construction de l'école européenne, du lieu d'Europe, forum mondial de la démocratie)
- Amélioration des conditions d'accueil et de travail des organismes internationaux, et à leurs personnels des conditions de séjour attractives
- Amélioration de l'accessibilité ferroviaire (tram, LGV), aérienne et routière (liaison interports)
- Accroissement de l'attractivité économique (notamment projet de modernisation/extension du PMC-PEX et création du quartier d'affaires européen du Wacken)
- Renforcement de la visibilité internationale de l'Université et des grandes écoles et développement des pôles de recherche
- Adaptation des équipements sportifs, culturels et sociaux aux fonctions de centralité urbaine (restructuration de l'opéra, reconstruction du Maillon)

Cibles bénéficiaires de l'action du CG

- La population de l'agglomération strasbourgeoise et bas-rhinoise
- Institutions européennes et leurs personnels
- Touristes et étudiants
- Acteurs économiques

Pilote de l'action (au sein du CG67)

- PDT-DETI
- PAT et PEP associés

Partenaires de l'action

- Pour le CTAS : CUS, 28 communes de l'agglomération et autres maîtres d'ouvrage (RFF, PAS, CCI, bailleurs)
- Pour le CTSC : CUS, Ville de Strasbourg, Région, Etat

Impact budgétaire prévisible

- 207,3 M€ d'aides sur la période 2009-2014 au titre du volet métropolitain du contrat de territoire
- 22,3 M€ de participations départementales au titre du contrat triennal 2012-2014

Période pour délibération du CG

- Décembre 2011 pour le CTSC
- 1^{er} semestre 2012 pour la révision du CTAS (plénière du 25 juin 2012)

Engagement 12 :

Le CG s'engage à renforcer le rayonnement européen de Strasbourg



Action phare

**APPUYER LES PROJETS FACILITANT
L'ACCESSIBILITE FERROVIAIRE ET AERIENNE
DE STRASBOURG**

Action n°
12/2

Objectifs

- Conforter le statut européen de Strasbourg en contribuant à une desserte aérienne (lignes européennes régulières sous obligations de service public et dispositif de réduction de la taxe d'aéroport) et ferroviaire (notamment la grande vitesse) de qualité connectée aux grands réseaux européens de transport et de communication
- Rendre lisible l'effort collectif associant l'Etat et les collectivités territoriales
- Favoriser et renforcer l'attractivité et le rayonnement de Strasbourg et du Bas-Rhin en intégrant le territoire dans les grands réseaux européens de transport et de communication

Etapas clés de mise en œuvre et échéancier

- Nouveau Contrat Triennal Strasbourg Capitale Européenne 2012-2014
- Conventions financières particulières

Résultat attendu

- Améliorer l'accessibilité et l'attractivité de la capitale parlementaire européenne et du Bas-Rhin
- Conforter durablement le statut européen de la métropole strasbourgeoise

Cibles bénéficiaires de l'action du CG

- Ville de Strasbourg Capitale Européenne
- Institutions Européennes
- Aéroport
- Les habitants de Strasbourg et du Bas-Rhin
- La clientèle touristique et d'affaires

Pilote de l'action (au sein du CG67)

- PDT-DETI (desserte aérienne)
- PAT (desserte ferroviaire)

Partenaires de l'action

- PAT/DRTD

Impact budgétaire prévisible

- 3,44 M€ OSP 2012-2014
- Déduction de taxe : 425.000 € en 2012, 3 M€ sur la période 2013-2015
- 3,46 M€ hors 2^e phase tram-train (liaison gare-institutions européennes) dont la répartition reste à préciser
- 59 M€ 2^e phase LGV Est Européen
- 12,875 M€ 1^{ère} phase LGV Rhin-Rhône
- Montant à définir pour la 2^e phase LGV Rhin-Rhône
- 5,5 M€ dans les projets d'extension de tramways et BHNS

Période pour délibération du CG

- Décembre 2011 (rapport Triennal 2012-2014)
- Mars 2012 : délibération approuvant le financement du dispositif de réduction de la taxe aéroport

Engagement 12 :

Le CG s'engage à renforcer le rayonnement européen de Strasbourg



Action phare

SOUTENIR L'UNIVERSITE ET LA RECHERCHE

Action n°
12/3

Objectifs

- Mise en œuvre des engagements contractualisés (Contrat de Projets, Contrats Triennaux « Strasbourg Capitale Européenne », Plan Campus...)
- Favoriser l'Innovation, le transfert de technologie, et le lien entre l'Université et le tissu économique local
- Contribuer au maintien et à l'amélioration des structures de soutien à la vie étudiante (accueil, hébergement, restauration, animation...)
- Soutenir des investissements concourant au développement de l'excellence en matière de recherche

Etapas clés de mise en œuvre et échéancier

- Participation aux instances régulières d'échanges et de coopération (CLUSTER Enseignement Supérieur et Recherche en Alsace)
- Mise en place des financements départementaux « Plan Campus » : à compter de 2018
- Bilan des contrats à terme et négociation des nouvelles contractualisations

Résultat attendu

- Augmentation de l'attractivité et du rayonnement de l'Université
- Réalisation effective des engagements financiers contractualisés
- Meilleur référencement de l'UdS et de ses composantes dans les classements internationaux
- Amélioration qualitative et quantitative du parc public de logements étudiants

Cibles bénéficiaires de l'action du CG

- Partenaires académiques (UdS, CNRS, INSERM, CROUS...)
- Etudiants et chercheurs
- Laboratoires et établissements de recherche

Pilote de l'action (au sein du CG67)

- PDT-DETI

Partenaires de l'action

- Partenaires académiques (UdS, CNRS, INSERM, CROUS...)
- Etat (Rectorat, SGARE, DRRT...)
- Région Alsace
- Communauté Urbaine de STRASBOURG
- Ville de STRASBOURG

Impact budgétaire prévisible

- Enveloppe annuelle maximale de 6 M€

Période pour délibération du CG

- CTSCE 2012-2014 : décembre 2011
- CPER 2014-2020 : décembre 2013 (*sous réserve de sa reconduite*)

Engagement 13 : le Conseil Général s'engage à développer l'appui aux entreprises dans les territoires

L'action des agences de développement alsaciennes est optimisée pour un accompagnement efficace des entreprises et une prospection active de projets de développement d'activités et d'emploi.

En créant une agence unique à l'échelle de l'Alsace, dans la perspective du Conseil d'Alsace, l'objectif est aussi d'articuler plus encore l'appui aux entreprises avec l'innovation et la recherche. Il s'agit de faciliter l'éclosion de projets innovants, souvent de niche, valorisant les savoir-faire des entreprises. L'action de cette agence, à l'image de l'ADIRA, devra viser la proximité avec les entreprises et les forces vives des territoires, maintenir une synergie forte avec les élus et les services des collectivités et des opérateurs du développement des territoires.

Pour les entreprises artisanales, dans le cadre du schéma régional de développement économique, le Conseil Général appuie l'action de la Chambre de Métiers d'Alsace pour soutenir la création et la transmission d'entreprises artisanales, en favorisant ainsi le renouvellement du tissu économique et l'emploi dans les territoires.

La politique des zones d'activités intercommunales, et en particulier celle des plates-formes d'activités départementales, se poursuit pour améliorer l'offre d'accueil pour les projets de développement et pour optimiser les équipements nécessaires ; cette action porte également sur la requalification de friches. Des zones moins nombreuses, bien accessibles, bien équipées avec des financements convergents, sont ainsi plus attractives pour les entreprises tout en évitant la multiplication de zones d'activités communales. Un accompagnement renouvelé de la gestion des plates-formes départementales permettra une animation économique auprès des entreprises, et un appui à la gestion des zones par les collectivités ; cette mission est confiée à l'ADIRA.

Une stratégie de développement touristique a été définie pour l'Alsace. Elle permet de promouvoir la créativité et l'innovation en renforçant les coopérations entre les acteurs et facilite la mutualisation des moyens, le soutien aux projets touristiques locaux intégrés aux contrats de territoire. La fusion des agences de développement touristique alsaciennes permet de renforcer et de rendre plus attractive l'offre touristique alsacienne pour attirer de nouvelles cibles, pour valoriser l'activité dans les territoires et pour répondre aux besoins des professionnels du tourisme. Outre l'efficacité accrue, c'est aussi la modernisation de l'offre, le développement d'un tourisme éco-responsable, l'usage des nouveaux médias du commerce et des pratiques du tourisme ainsi que le renforcement de la qualité des prestations qui constituent des objectifs communs aux partenaires.

- ↳ optimiser l'appui aux entreprises et développer la prospection économique
- ↳ soutenir la création et la transmission d'entreprises artisanales
- ↳ développer une politique foncière au profit de l'activité économique
- ↳ dynamiser la gestion des PFDA et réhabiliter des ZA et des friches économiques
- ↳ soutenir les acteurs du développement touristique en mettant en oeuvre une stratégie touristique unique

Engagement 13 :

Le CG s'engage à développer l'appui aux entreprises dans les territoires



Action phare

OPTIMISER L'APPUI AUX ENTREPRISES ET DEVELOPPER LA PROSPECTION ECONOMIQUE

Action n°
13/1

Objectifs

- Créer une agence de développement économique unique par fusion des agences actuelles ADIRA, AI et CAHR ;
- Disposer d'un outil performant de prospection internationale et de développement endogène ;
- Viser la proximité aux entreprises et aux territoires, maintenir une synergie forte avec les élus et les services des Collectivités et donner priorité à l'opérationnel
- Penser les articulations du projet avec le monde de l'innovation, et en particulier le lien avec l'ADEC et l'ARI.

Etapes clés de mise en œuvre et échéancier

- 2012 : travail de convergence de tous les aspects de fonctionnement techniques, RH et financiers et négociation de l'harmonisation des conditions statutaires du personnel (préparation conjointe par les trois agences de la future convention collective unique)
- De 2012 à 2014 sous réserve d'un accord des trois collectivités :
 - délibération concordante des trois collectivités sur la création de la nouvelle agence et la suppression des trois agences actuelles.
 - déclaration de la nouvelle structure en préfecture et AG constitutive adoptant les statuts et acceptant le transfert des personnels à compter du 1er janvier 2013
 - AG de chaque agence actuelle décidant sa suppression et le transfert du personnel vers la nouvelle agence à compter du 1er janvier 2013

Résultat attendu

- Mise en place d'une agence de développement économique unique sur le territoire alsacien

Pilote de l'action (au sein du CG67)

- Conseil régional d'Alsace
- CG 67
- CG 68

Impact budgétaire prévisible

- En 2011, le budget global des trois agences s'élève à un total de plus de 7,5M€. L'impact budgétaire de la fusion devra être neutre voire moindre.

Cibles bénéficiaires de l'action du CG

- Acteurs économiques régionaux (Entreprises, salariés, consulaires...)
- Collectivités (Communes, intercommunalités, CG 67, CG 68 et Région Alsace)

Partenaires de l'action

- ADIRA
- CAHR
- Alsace International

Période pour délibération du CG

- CG mars 2012 : convention d'objectifs cadre pour l'ADIRA dans l'attente de la création de l'agence économique unique
- 2012-2014 : création de la nouvelle agence unique de développement économique et adoption de la convention d'objectifs cadre pluriannuelle

Engagement 13 :

Le CG s'engage à développer l'appui aux entreprises dans les territoires



Action phare

**SOUTENIR LA CREATION ET LA
TRANSMISSION D'ENTREPRISES ARTISANALES**

Action n°
13/2

Objectifs

- Favoriser le renouvellement du tissu économique local
- Encourager la reprise d'entreprises artisanales
- Accompagner la création d'emplois
- Contribuer au maintien des savoir-faire

Etapes clés de mise en œuvre et échéancier

- Mettre en œuvre le plan d'action annuel arrêté dans le cadre de notre convention partenariale CG-CMA
- Sensibiliser les créateurs/repreneurs en soutenant des actions comme le Salon de la création-reprise d'entreprises en Alsace
- Adapter nos dispositifs aux évolutions conjoncturelles
- Soutenir le projet de pépinière artisanale à ESCHAU (en lien avec la CUS et la CMA)

Résultat attendu

- Augmentation du nombre d'entreprises artisanales dans le Bas-Rhin
- Augmentation du nombre de création d'emplois dans le secteur artisanal
- Diminuer le nombre d'entreprises artisanales non cédées

Cibles bénéficiaires de l'action du CG

- Créateurs et repreneurs d'entreprises artisanales

Pilote de l'action (au sein du CG67)

- PDT-DETI

Partenaires de l'action

- CMA
- CRA
- CG68

Impact budgétaire prévisible

- Neutre

Période pour délibération du CG

- A déterminer

Engagement 13 :

Le CG s'engage à développer l'appui aux entreprises dans les territoires



Action phare

DEVELOPPER UNE POLITIQUE FONCIERE AU PROFIT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Action n°
13/3

Objectifs

- Développer une offre foncière adaptée aux besoins des entreprises
- Rationaliser la consommation foncière en évitant la démultiplication de ZA et en incitant à la requalification des ZA existantes
- Améliorer l'attractivité des zones d'activités du Bas-Rhin
- Soutenir les maîtres d'ouvrage dans l'animation de leurs zones d'activités
- Soutenir la réalisation par des collectivités de projets immobiliers répondant aux différents stades de maturité des entreprises (pépinières d'entreprises, hôtels d'entreprises, bâtiment-relais, commerce de proximité)
- Accompagner d'un point de vue immobilier, à travers ALSABAIL, les projets d'implantation ou d'extension d'entreprises dans le Bas-Rhin
- Promouvoir et valoriser l'offre foncière et immobilière publique aux entreprises dans le Bas-Rhin

Etapas clés de mise en œuvre et échéancier

- Lancement du site internet de promotion de l'offre foncière et immobilière publique aux entreprises en juin 2011
- Adaptation du dispositif ALSABAIL au regard des contraintes budgétaires nouvelles en décembre 2011
- Poursuite du déploiement de la Charte de Développement Durable des zones d'activités du Bas-Rhin

Résultat attendu

- Proposer une offre adaptée à la demande des entreprises
- Accueillir de nouvelles entreprises
- Création d'emplois nouveaux
- Mailler le territoire avec les pépinières et hôtels d'entreprises qui fonctionnent en réseau et permettent un essaimage sur leur territoire

Cibles bénéficiaires de l'action du CG

- Entreprises
- Collectivités locales maîtres d'ouvrage de zones d'activités

Pilote de l'action (au sein du CG67)

- PDT-DETI

Partenaires de l'action

- ADIRA
- EPF du Bas-Rhin
- ALSABAIL

Impact budgétaire prévisible

- Neutre

Période pour délibération du CG

Engagement 13 :

Le CG s'engage à développer l'appui aux entreprises dans les territoires



Action phare

DYNAMISER LA GESTION DES PLATEFORMES DEPARTEMENTALES D'ACTIVITES (PFDA) ET REHABILITER DES ZONES D'ACTIVITES (ZA) ET DES FRICHES ECONOMIQUES

Action n°
13/4

Objectifs

- Animer les PFDA et accompagner les collectivités et les entreprises au quotidien en proposant des services mutualisés ;
- Assurer un suivi et une gestion technique de la PFDA ;
- Accompagner les projets de requalification de ZA et encourager les réhabilitations de friches économiques dans une logique d'économie d'espace.

Etapes clés de mise en œuvre et échéancier

- Recrutement par l'ADIRA en janvier 2012 d'un chargé de mission « accompagnement des plateformes départementales d'activités » et mise en gestion des PFDA actives : Dambach-la-Ville, Brumath, Martelberg et Thal-Drulingen ;
- Point d'étape sur la mission de gestionnaire de PFDA fin 2012 ;
- Début 2012, élaboration d'un cadre méthodologique de requalification de ZA ;
- Lancement fin 2012 d'une expérimentation de requalification d'une ZA en partenariat avec une Communauté de Communes ayant réalisé une ZA.

Résultat attendu

- Ce gestionnaire mutualisé exercera des missions transversales à savoir :
 - Mise en place de services mutualisés pour les entreprises
 - Suivi de la prise en compte du développement durable dans les zones d'activité
 - Sensibilisation des chefs d'entreprises sur les enjeux environnementaux et les économies d'énergie (normes BBC, bâtiments passifs, énergétiquement performants)
 - Maîtrise et optimisation du foncier (adéquation entre les propositions de terrain offertes aux entreprises et les besoins des entreprises)

Cibles bénéficiaires de l'action du CG

- Entreprises
- Salariés des entreprises
- Collectivités

Pilote de l'action (au sein du CG67)

- Le Conseil Général du Bas-Rhin

Partenaires de l'action

- ADIRA
- Collectivités maîtres d'ouvrage des PFDA ou de ZA
- CCISBR

Impact budgétaire prévisible

- Environ 50 000 € par an pour le poste de gestionnaire de PFDA

Période pour délibération du CG

Engagement 13 :

Le CG s'engage à développer l'appui aux entreprises dans les territoires



Action phare

**SOUTENIR LES ACTEURS DU DEVELOPPEMENT
TOURISTIQUE EN METTANT EN ŒUVRE UNE
STRATEGIE TOURISTIQUE UNIQUE**

Action n°
13/5

Objectifs

- Favoriser le développement d'un tourisme éco-responsable en intégrant les exigences liées au développement durable : développement de produits éco-touristiques, promotion des modes de déplacement doux, ...
- Capter de nouveaux publics en développant des produits attractifs et adaptés : promotion des modes d'hébergement insolites, ...
- Capitaliser les expériences acquises et acquérir de nouvelles compétences autour des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) afin de développer le e-tourisme : développement d'applications smart phones (mémoire 1870, projet d'application itinérance type Suisse mobile), site Internet commun, ...
- Promouvoir créativité et innovation en renforçant les coopérations et les partenariats entre les acteurs socio-professionnels du tourisme sur un même territoire, au niveau local : mutualisation des moyens d'actions, soutien aux stratégies touristiques locales intégrées aux contrats de territoires, dans le cadre du projet de collectivité territoriale alsacienne unique, fusion des agences régionale et départementales du tourisme.

Etapes clés de mise en œuvre et échéancier

- Adoption de la contribution bas-rhinoise à la stratégie de développement du tourisme en Alsace 2012-2014 (Rapport en assemblée plénière de décembre 2011)
- Organisation d'ateliers thématiques avec l'ensemble des acteurs publics et privés du tourisme en Alsace (février à avril 2012)
- Adoption de la stratégie de développement du tourisme en Alsace 2012-2014 par les assemblées délibérantes des trois collectivités en juin 2012

Résultat attendu

- Renforcer et rendre attractive l'offre touristique alsacienne pour drainer de nouveaux publics
- Adapter l'offre touristique aux tendances de consommation, aux attentes des professionnels et à l'évolution des technologies (e-tourisme)
- Favoriser la transversalité entre les secteurs qui participent directement à l'accueil des touristes (activités culturelles, transport, circuits courts de produits du terroir, artisanat d'art, ...)
- Rendre plus efficace et irréversible la coopération entre les structures institutionnelles du tourisme, en particulier la création d'une agence touristique unique entre les trois collectivités dans la préfiguration du Conseil d'Alsace

Cibles bénéficiaires de l'action du CG

- Touristes
- Territoires au premier rang desquels la Destination Alsace.
- Professionnels du tourisme

Pilote de l'action (au sein du CG67)

- Pilote : Conseil Général du Bas-Rhin (CG 67)
- Opérateur : ADT 67

Impact budgétaire prévisible

- Non estimé à ce jour (il dépend de l'ampleur des actions qui seront menées)

Partenaires de l'action

- La région Alsace et le CRT
- Le Conseil Général du Haut-Rhin (CG 68) et l'ADT68
- L'ensemble des acteurs publics (notamment les offices de tourisme) et privés du secteur du tourisme

Période pour délibération du CG

- CG décembre 2011 : adoption de la contribution départementale à la stratégie touristique Alsace 2012-2014
- CG juin 2012 : adoption de la stratégie de développement du tourisme Alsace 2012-2014 et du plan d'actions
- CG décembre 2012 : création de l'agence touristique unique (sous réserve)

Engagement 14 : le Conseil Général accompagne les jeunes pour les aider à construire leur avenir

Le Conseil Général poursuit son implication auprès des jeunes pour les aider à développer leurs capacités d'innovation et leur engagement et les accompagne pour construire leur avenir.

Les efforts pour adapter les bâtiments des collèges à l'évolution des besoins se poursuivent en veillant à la qualité des interventions et à un bon niveau de maintenance. La politique des collèges numériques permet aux scolaires d'inscrire la pratique des technologies numériques dans un contexte pédagogique ; le programme d'équipement numérique de haut niveau des collèges est engagé, et facilite les usages numériques dans la gestion des établissements, dans la relation entre les équipes pédagogiques et les familles et pour l'acquisition des savoirs par les jeunes.

La culture générale et la proximité du marché du travail allemand nécessitent un effort de formation en direction de la maîtrise de l'allemand écrit mais aussi de l'anglais. Aider les travailleurs frontaliers à relever le défi de la qualification et de la maîtrise écrite de l'allemand est une réponse à la demande actuelle de l'appareil productif et de services allemands. Un plan d'action concerté avec les partenaires sera établi lors des Assises régionales du bilinguisme.

Par ailleurs, le potentiel des fonctions éducatives des équipements culturels du Conseil Général et notamment du Vaisseau, se développe.

Favoriser l'autonomie sociale des jeunes, c'est aussi apporter des réponses à la question cruciale du logement par une offre nouvelle de résidences juniors notamment en début de parcours professionnel.

Le Pass'Accompagnement, qui a fait ses preuves, permettra de poursuivre un accompagnement adapté en matière d'insertion sociale, résidentielle et professionnelle des jeunes.

- mettre en oeuvre de résidences juniors
- conforter une offre culturelle diversifiée, attractive et de qualité dans les domaines des sciences et des technologies (« Vaisseau »)
- poursuivre un investissement fort et durable en faveur des collégiens
- accentuer le soutien aux projets renforçant la pratique du multilinguisme (et notamment la maîtrise de l'allemand)
- avec le Pass'Accompagnement, agir pour l'autonomie sociale, professionnelle et résidentielle des jeunes

Engagement 14 :

Le CG accompagne les jeunes pour les aider à construire leur avenir



Action phare

POURSUIVRE UN INVESTISSEMENT FORT ET DURABLE EN FAVEUR DES COLLEGIENS

Action n°
14/1

Objectifs

- Offrir à la communauté éducative les meilleures conditions pour la formation des élèves dans des bâtiments adaptés et confortables
- Doter les établissements des moyens techniques et financiers nécessaires à l'exercice de leurs missions et assurer la maintenance des bâtiments et équipements
- Déployer le schéma numérique des collèges et accompagner les expérimentations d'enseignement numérique
- Assurer l'organisation de la restauration scolaire en favorisant une alimentation équilibrée, en soutenant les filières d'approvisionnement local (circuits courts) et autant que possible en ayant recours aux produits bio.
- Apporter un soutien aux projets et expériences sur les thèmes de l'énergie (bonus-énergie, ...) et du développement durable (Agenda 21)

Etapes clés de mise en œuvre et échéancier

- Définir les besoins pour les bâtiments
- Adapter les établissements existants aux capacités nécessaires en fonction de l'évolution des effectifs
- Assurer un suivi du développement de l'alimentation équilibrée dans les restaurants scolaires

Résultat attendu

- Bâtiments économes en énergie
- Education civique aux mesures d'économies
- Réduction des déchets verts et des déchets issus de la restauration scolaire

Cibles bénéficiaires de l'action du CG

- Collégiens

Pilote de l'action

- Conseil Général du Bas-Rhin

Partenaires de l'action

- Education Nationale

Impact budgétaire prévisible

- Dotations annuelles des collèges
- PPI

Période pour délibération du CG

- Vote annuel du BP (décembre)

Engagement 14 :

Le CG accompagne les jeunes pour les aider à construire leur avenir

**Action phare**

**ACCENTUER LE SOUTIEN AUX PROJETS
RENFORÇANT LA PRATIQUE DU
MULTILINGUISME (ET NOTAMMENT LA
MAITRISE DE L'ALLEMAND)**

Action n°
14/2

Objectifs

- Doter les collégiens de compétences linguistiques notamment en allemand pour faciliter leur future insertion professionnelle, en lien étroit avec l'Éducation Nationale
- Former les agents du Conseil Général
- Insérer l'action du Conseil Général dans un partenariat avec le monde économique pour promouvoir le bilinguisme

Étapes clés de mise en œuvre et échéancier

- Convention quadripartite avec comités de pilotage annuels
- Actions à définir à l'issue des Assises du Bilinguisme (automne 2012)

Résultat attendu

- Meilleure maîtrise de la langue allemande

Pilote de l'action (au sein du CG67)

- PEP/DCE

Impact budgétaire prévisible**Cibles bénéficiaires de l'action du CG**

- Collégiens

Partenaires de l'action

- Région Alsace
- Conseil Général du Bas-Rhin
- Conseil Général du Haut-Rhin

Période pour délibération du CG

- Vote annuel du BP (décembre)

Engagement 14 :

Le CG accompagne les jeunes pour les aider à construire leur avenir



Action phare

**CONFORTER UNE OFFRE CULTURELLE
DIVERSIFIÉE, ATTRACTIVE ET DE QUALITÉ
DANS LES DOMAINES DES SCIENCES ET DES
TECHNOLOGIES (« VAISSEAU »)**

Action n°
14/3

Objectifs

La mission du Conseil général est d'aider les jeunes générations à leur apprendre à s'interroger, à s'engager ensemble par le biais de la diffusion, de la transmission mais aussi par la création et l'animation de lieux de partage des connaissances. Le Vaisseau est l'un de ces lieux : il vise à renouveler la relation des jeunes générations avec la science.

Développer une offre culturelle :

- diversifiée, pour que chacun trouve un intérêt pour le savoir, dans tous les domaines,
- attractive, pour que chacun prenne plaisir à découvrir les sciences où qu'il soit et avec son propre degré d'appétence,
- de qualité, qui stimule les démarches d'investigation complémentaires de l'école et fidélise.

Étapes clés de mise en œuvre et échéancier

Pour une offre culturelle diversifiée :

- Présenter, au Vaisseau, une offre en expositions temporaires aux thématiques variées, par de la location ou de la coproduction et en faire un véritable facteur de visite / jusqu'à 2030
- Initier ou participer à la mise en réseau des acteurs de culture scientifique du territoire (Universités, Centres de Recherche, Entreprises, Collectivités...). Cette mise en réseau doit rendre l'offre culturelle plus visible et lisible aux yeux de chacun / dès 2012
- Poursuivre le renouvellement continu de l'exposition permanente du Vaisseau pour offrir de nouveaux contenus, de nouvelles thématiques de visites / jusqu'à 2015

Pour une offre culturelle attractive :

- Lancer un nouvel appel projet « irrigation du territoire », visant à offrir une offre de proximité sur des zones du territoire dépourvues d'offre ou dont l'accessibilité à ces offres est connue pour être plus difficile / 2013-2015 (?)
- Mieux intégrer le Vaisseau dans le paysage urbain et notamment son quartier en faisant du Vaisseau un lieu de vie convivial (on y mange, on y s'y cultive) / 2014-2030

Pour une offre culturelle de qualité :

- Favoriser le dialogue avec les acteurs de l'éducation (Rectorat), notamment par le renouvellement des conventions liant le Conseil général avec ces acteurs et créer ainsi une approche complémentaire et concertée vers les milieux scolaires / dès 2012
- Garantir une offre audiovisuelle innovante au Vaisseau, notamment au regard des nouvelles technologies et formes de présentation de l'offre / dès 2014
- Mener le projet d'aménagement du Vaisseau et la réorganisation des pôles accueil, boutique et cafétéria pour un meilleur confort de visite du Vaisseau et faciliter les rencontres entre générations / 2014-2016

Résultat attendu

- Fidéliser des visiteurs de proximité
- Un rayonnement et une notoriété plus homogène sur le territoire
- Des actions plus ciblées et qualitatives sur des publics éloignés de la culture, qui ne pourraient y accéder le cas échéant
- Une augmentation du taux d'autofinancement
- L'amélioration du taux d'occupation des espaces
- Un meilleur accès aux offres encadrées pour les groupes scolaires
- Entretenir et développer des échanges réguliers avec les acteurs (associations, musées...) œuvrant pour le même domaine, voire développer des offres communes
- En interne, acquérir et développer un savoir-faire en matière de production d'expositions
- S'inscrire dans une démarche d'évaluation permettant de mesurer l'impact du Vaisseau pour les jeunes et sur le territoire

Pilote de l'action (au sein du CG67)

- Le Vaisseau

Impact budgétaire prévisible

- à définir dans le cadre du PPI

Cibles bénéficiaires de l'action du CG

- Les jeunes de 3 à 15 ans et leur famille,
- Le corps enseignant

Partenaires de l'action

- Les acteurs de culture scientifique et technique du territoire
- Les relais du Conseil général sur le territoire (maisons du Conseil général ...)
- Les partenaires du monde de l'éducation

Période pour délibération du CG

Engagement 14 :

Le CG accompagne les jeunes pour les aider à construire leur avenir



Action phare

METTRE EN ŒUVRE DES RESIDENCES JUNIORS

Action n°
14/4

Objectifs

- Développer une offre en logements pour les jeunes sur l'ensemble du territoire départemental et pour toutes les catégories de jeunes (jeunes salariés en début de parcours résidentiel, jeunes ménages en parcours d'insertion, etc.)
- Mettre au point des résidences junior pour une offre d'environ 380 à 400 logements autonomes dans les niveaux élevés de l'armature urbaine du Bas-Rhin
- Proposer des offres alternatives : colocation, hébergement solidaire, habitat intergénérationnel, résidence sociale pour les jeunes
- Assurer les conditions d'un parcours résidentiel pour les ménages concernés via le portail habitat, l'agence immobilière à vocation sociale

Etapes clés de mise en œuvre et échéancier

- Adoption de l'accord de consortium avec les communes concernées et la CDC pour le dépôt d'un dossier au titre du PIA (programme d'investissement d'avenir) – 7 novembre 2011
- Dépôt auprès de la CDC du dossier de PIA en juillet (pré-dossier) puis du dossier définitif en septembre 2012
- Décision fin 2012 ou début 2013
- Elaboration puis mise en place des projets de résidences junior sur les sites retenus (Haguenau, Saverne, Sélestat, Molsheim/Obernai) – De 2011 à 2016
- Expérimentation, évaluation puis généralisation d'offres alternatives en logement pour les jeunes (de 2011 à 2014)
 - Colocation avec « coaching » des jeunes à Sélestat (l'opérateur est l'ARSEA)
 - Colocation et hébergement temporaire à Haguenau (l'opérateur est le Toit Haguenovien)
 - Intégration d'un volet « jeune » dans l'activité des bureaux d'accès au logement (MCG de Saverne avec Entraide Emploi, MCG de Sélestat avec le CCAS de Sélestat)
 - Activité de l'AIVS (Agence Immobilière à Vocation Sociale) pour médiation entre les propriétaires privés susceptibles de mettre en location leur patrimoine et les jeunes.
 - lien avec le Pass'Accompagnement et le contingent réservataire du Département (RDLS)
 - Développement de la GRL pour le public des jeunes

Résultat attendu

- Produire 4 à 5 résidences junior représentant 380 à 400 logements
- Créer 100 à 150 logements alternatifs plus diffus sur le territoire départemental

Cibles bénéficiaires de l'action du CG

- Jeunes de 18 à 30 ans

Pilote de l'action (au sein du CG67)

- PAT/DH

Partenaires de l'action

- Communes, Associations, CDC, AMITEL et autres opérateurs FJT

Impact budgétaire prévisible

- A déterminer

Période pour délibération du CG

- CP du 7/11/2011 : adoption de l'accord de consortium PIA
- CP du 09/01/12 agrément du volet immobilier pour Haguenau
- Courant 2012 : examen des dossiers de Sélestat et Saverne
- Fin 2012 ou 2013 adoption de la convention PIA avec la CDC en cas d'accord de financement
- Fin 2014 : examen des dossiers de Molsheim/Obernai

Engagement 14 :

Le CG accompagne les jeunes pour les aider à construire leur avenir



Action phare

AVEC LE PASS'ACCOMPAGNEMENT, AGIR POUR L'AUTONOMIE SOCIALE, PROFESSIONNELLE ET RESIDENTIELLE DES JEUNES

Action n°
14/5

Objectifs

- Mettre en œuvre le Pass'Accompagnement : un interlocuteur unique (soit une association, soit un expert) chargé du suivi personnalisé et éventuellement de l'appui financier de jeunes en difficulté (problèmes : social, santé, professionnel, logement, ...)
- A cette issue, proposer aux jeunes Bas-Rhinois un dispositif pérenne d'insertion sociale, professionnelle et résidentielle

Etapes clés de mise en œuvre et échéancier

- Poursuivre la mise en œuvre du Pass'Accompagnement et évaluer sa pertinence : 2013
- Définir les mesures correctives : 2013
- Mettre en place un dispositif pérenne : 1er janvier 2014

Résultat attendu

- Renforcer l'accès au logement et à l'emploi des jeunes
- Evaluer son impact à l'issue de l'expérimentation

Pilote de l'action (au sein du CG67)

- PAP/DEF

Impact budgétaire prévisible

- A déterminer

Cibles bénéficiaires de l'action du CG

- Jeunes de moins de 25 ans en rupture ou conflit familial

Partenaires de l'action

- Missions Locales,
- Associations habilitées par le FSL
- UTAMS et UT de la Ville de Strasbourg
- SPE, SIE
- Etat (cofinance dans le cadre d'une expérimentation)

Période pour délibération du CG

- A déterminer (2013)